DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

Compte rendu assemblée générale

ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON

Vendredi 14 Juin 2013 à 19 H 00

à VONNAS (salle des fêtes)

Personnalités présentes :
- M. RODET Jean Paul, vice-président du Conseil Général et chargé des sports.
- M. DUBOIS Rachel, Directeur du Service des Sports du Conseil Général de l'Ain.
- M. MAHE Laurent, maire adjoint chargé des affaires scolaires, de l'enfance, des associations, sports et de la piscine.
- M. JACQUET Claude, président de la Communauté de Communes des Bords de Veyle.
- M. FOURNIER François, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain.
- M. GARCIA Ascencio, représentant la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
- M. THINLOT Daniel, président délégué Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. LARENJEIRA Antoine, membre Comité Directeur Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. ALBAN Bernard, membre Comité Directeur Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. MALIN Joël, Président de l'Amicale des Educateurs.
- M. DEPIT Grégory, Président de l'UNAF de l'Ain.

Membres du Comité Directeur présents :
BENOIT Pierre, BLANC Jean Luc, BOSSET Régis, CELDRAN Christophe, CHENE Patrick, DEPIT Grégory, ECOCHARD Jean François, FEYEUX Michel, GRUARD Bruno, JANNET Jean François, LOMBARDO Daniel, MAIRE Jacques, MALIN Joël, MUZY Coralie, PELLET François, PITARD Patrick, POIRIER Stéphane, ROUSSEAU Alain, SANNA Séverino.

Membres des Commissions présents :
AUDRAN Patrick, BACONNET Jean Paul, BARDET Bernard, CHARON Nicolas, CHATEL Régis, PAUL Christophe, PRADA René, REYDELLET Jacques.

Personnel technique et administratif présent :
DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (secrétariat).
LACRAZ Xavier (CTF), BERTHAUD Pierre (CDFA), CICCHILLITTI Fabien (ESFA), GUICHARDON Alexis (Assistant en Arbitrage).

Personnalités excusées :
- M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football.
- Mme GAUTHERIN Corinne, Directrice Départementale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Membres du Comité de Direction excusés :
BENEJAN Henri, COLLARD Sophie, LACQUES Maurice, LUCET Georges, TEIL Jean Claude.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :
Sur les 114 clubs convoqués :
- 97 clubs présents.
- 1 club représenté par un pouvoir : BUYATIN OL (pouvoir à St Maurice de Gourdans).
- 17 clubs absents : ANGLEFORT, BETTANT, BRESSOLLES, CHAZEY BONS, CIVRIEUX, INJOUX GENISSIAT, JUJURIEUX, LEYMENT, PEYRIEU, PLASTICS VALLEE, PRIAY, ROSSILLON, SAULT BRENAZ, SERMOYER, ST MARCEL, TENAY, VIRIEU LE GRAND.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

La Commission des Opérations de Surveillance Electorales a désigné les clubs suivant comme scrutateurs :
Président du bureau de vote : représentant de l'US Veyziat.
Scrutateurs : représentants des clubs de St Denis les Bourg, Viriat, Pont de Vaux A. et Bourg ASCLAE.

A 19 H 15, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.
« Monsieur le président délégué de la Ligue Rhône Alpes de Football,
Messieurs les représentants du comité de direction de la Ligue Rhône Alpes,
Monsieur le vice-président du Conseil Général, chargé des sports et de la culture,
Monsieur le président du comité Départemental Olympique et Sportif
Monsieur le représentant de l'unité des sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Monsieur le directeur des sports du Conseil Général
Monsieur le président de la communauté de communes
Monsieur le Maire- adjoint de Vonnas,
Monsieur le président du club des Bords de Veyle,
Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des clubs,
Chers amis,

Je déclare ouverte cette assemblée générale ordinaire de fin de saison.

Je dois vous présenter les excuses de :
Monsieur Bernard BARBET président de la ligue Rhône Alpes. Il est représenté ce soir par Monsieur Daniel THINLOT qui connait très bien le secteur car il a été licencié au club de Mézériat.
Madame GAUTHERIN directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Madame Sophie COLLARD, messieurs Georges LUCET, Maurice LACQUES, Jean Claude TEIL et Henri BENEJAN, membres du comité de direction.
D'autres membres non élus se sont aussi excusés.
Pour certains, c'est parce que ils sont affectés par la maladie et au nom du comité de direction je leur souhaite un très prompt rétablissement afin qu'ils reviennent rapidement dans les instances, leur club mais avant tout sur les terrains de football.

En mémoire de toutes les disparitions qui ont touché le football départemental et ses proches, dont monsieur Jean Louis RELING, ancien membre du comité de direction du district, je laisse à chacun de vous, respecter un temps de silence et avoir une pensée pour ceux et celles qui leur étaient chers.
Je vous remercie.

Je tiens à saluer :
- la présence du nouveau président de l'amicale des anciens du district, Monsieur Patrick AUDRAN et ses collègues « amicalistes ».
- la présence de la presse locale en excusant celle départementale.

Je vous présenterai l'ordre du jour dans un moment mais je vais donner en introduction le micro à Monsieur Martial BLANC président du club accueillant, puis à Monsieur MAHE, maire adjoint de Vonnas et ensuite à Monsieur JACQUET président de la communauté de communes des Bords de Veyle ».

ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL

M. BLANC Martial, Président FC Bord de Veyle

« Mesdames, messieurs, bonsoir.
Amis sportifs,
Amis de la grande famille du football,
Présidents, dirigeants, arbitres, joueurs, bénévoles, ….

Bienvenue au Football Club de BORD DE VEYLE (sans S).

Monsieur le Président du district de l'Ain de Football.
Monsieur les représentants de la ligue Rhône Alpes.
Monsieur le président du CDOS.
Monsieur le maire Adjoint de la commune de Vonnas.
Monsieur le président de la communauté de communes des Bords de Veyle.
Monsieur le vice-président du conseil général.
Monsieur le délégué au service des sports.
Mesdames, messieurs les membres du District de l'Ain.

Bienvenue à vous aussi et merci de votre présence.

Mesdames, messieurs, nous sommes heureux de recevoir cette assemblé en terre communautaire Des Bord de Veyle du président Claude JACQUET.

Nous remercions plus particulièrement, le Président Jean François JANNET et toute son équipe, de l'honneur que vous nous faites en validant notre sollicitation pour la réception de votre grande assemblée , car c'est, et ce sera, sans aucun doute, une grande assemblée avec 120 clubs adhérents à notre district et grand par la réussite d'une très bonne saison d'ensemble avec une équipe novatrice, dynamique ambitieuse, mais surtout bien structurer et bien gérer surtout dans les moments difficiles et…. Il y en a dans une saison.

Je profite du temps de parole qui m'est donné pour vous présenter quelques peu le club du F.C. BORD DE VEYLE.

Le FC BORD DE VEYLE a été créé en 2000, à la demande des 3 clubs de la communauté CHAVEYRIAT, MEZERIAT et VONNAS avec l'appui de Claude JACQUET ici présent et ont formés un club de groupement rural le FOOTBALL CLUB DES BORDS DE VEYLE (avec des S).

Dans un premier temps le club avait vocation à regrouper les effectifs à onze les minimes, cadets et juniors de l'époque pour pallier aux insuffisances de chacun, ….

Puis très vite, après quelques années de rodage ont été intégré les catégories jeunes U13, U11 et toutes les catégories débutantes …

En 2009, le président Michel JOASSY décide de prendre du recul, alors une nouvelle équipe arrive pour prendre la suite, avec un objectif majeur : l'accueil et la formation des jeunes.

Le club a œuvré pendant ces quatre dernières années pour trouver des solutions à mettre une organisation pérenne pour la formation de nos jeunes.
Même si le club a encore peu de vécu, il a connu déjà plusieurs virages et quelques embuches, il est clair que l'investissement de la nouvelle équipe pour la formation des jeunes avait un but de voir se regrouper les clubs séniors et de donner à ces jeunes ados la possibilité de continuer à jouer ensemble en catégorie séniors.

Non sans mal, nous avons réussi à trouver un compromis en 2011, en gardant les clubs séniors mais en, autorisant le club de jeunes à devenir indépendant et à fusionner l'année suivante avec le club de l'AS MEZERIAT et permettre enfin au FC de BORD DE VEYLE (SANS S CETTE FOIS) d'avoir sa section seniors.

L'illustre Président Jean Pierre RABUEL a tourné la page du club de l'AS MEZERIAT en laissant derrière lui un historique prestigieux avec plusieurs joueurs et joueuses qui ont pratiqué le football au très haut niveau comme :
- Péguy PROVOST qui a été sélectionnée en équipe de France féminine à plus de 90 reprises.
- Nicolas RABUEL qui a été joueur pro à Boulogne sur Mer après une formation a l'OL.
- Cloé FROMENT qui après avoir fait ses premières armes à MEZERIAT à rejoint maintenant l'effectif prestigieux de l'Olympique Lyonnais avec déjà à son palmarès un titre de championne d'Europe féminine des moins de 16 ans.

Le FC bord de Veyle a donc réalisé sa première saison en catégorie séniors en 2ème division et une réserve en 3ème division.
En jeune nous avions, cette saison : une équipe U18, une équipe U15, 4 équipes U13, 3 équipes U11, 5 équipes U9 et des nuages de U7 encadré par quelques 17 éducateurs de qualité que nous remercions au passage comme Ronald CADILLON ou Pierre MAURON à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

La saison prochaine s'annonce avec des progressions d'effectif assez conséquentes une 3ème équipe séniors, 2 équipes U15 et pas moins de 7 équipes U9.

La saison 2012/2013 est aussi la saison des premières retombées avec un plaide de récompenses non négligeable comme la première place au challenge MOSAIC en catégorie U13 et Club, à savoir que cette saison nous sommes dans le TOP 5.

La remise du Label Ecole de Foot en présence d'Aimé MIGNOT et de l'équipe technique et dirigeantes du district.

La victoire au concours des meilleurs supporters à l'occasion de la finale départementale de la coupe de France des U13 à Viriat.

La validation par la Ligue Rhône Alpes et son président Bernard BARBET de notre école de FOOT labélisée comme une des plus méritantes en compagnie de Montréal la Cluse, Plaine de l'Ain et Viriat.

Et enfin, l'équipe seniors qui termine première de son groupe en ayant concédé une seule défaite et accède e 1ère division.

Même si nous souhaitons voir notre équipe fanion gravir des échelons, nous ne changerons pas notre cap qui est de maintenir et toujours améliorer la formation des jeunes.

Nous avons cette saisons un deuxième jeune en contrat d'apprentissage pour devenir éducateur sportif et nous permet d'assurer un meilleur accueil à notre école de foot et également mettre en place une école spécifique des Gardiens de but.

Comme vous avez pu le constatez, j'ai présenté le FC de BORD de VEYLE à la 3ème personne du pluriel car, il est bien évident que je ne suis que le porte-parole de toute une équipe dirigeante motivée et volontaire, jamais assez nombreux « comme partout », mais très agréable a gérer avec 3 vices présidents qui sont responsables des commissions les plus importantes :
Laurence TANTON, présidente de la commission administrative et financière
Fabrice RONGIER, président de la commission manifestation et animation
Patrice JOURDAN, président de la commission technique et sportive

Que je remercie encore une fois pour le dévouement de tous les instants.

Et pour finir je voudrais rendre hommage à vous tous, les clubs du district, et vos 4 000 bénévoles (présidents, secrétaires, dirigeants, arbitres, éducateurs, accompagnateurs ….) qui s'activent sans compter pour permettre aux 17 826 licencies de notre département à pratiquer leur sport favori, dans les meilleurs conditions.

Notre Président Jean-François souhaite que cette assemblée soit festive, alors je me joins à lui et souhaite à chacun d'avoir beaucoup de plaisir à participer à cette assemblée.

Merci de votre écoute et bonne soirée a tous.

M. MAHE Laurent, maire adjoint de Vonnas

Bonsoir,
Je suis Laurent MAHE, maire adjoint de Vonnas.
Permettez-moi de présenter les excuses de Monsieur le Maire de Vonnas, M. Patrick CHAIZE, qui m'a demandé de le représenter.
Je suis adjoint au maire en charge des affaires scolaires, de l'enfance, des associations, sports et de la piscine.
Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue, ici dans la salle des fêtes de Vonnas.
Notre commune compte 2800 habitants. Nous sommes rattachés à la Communauté de Communes des Bords de Veyle avec les communes de Biziat, Chanoz-Châtenay, Chaveyriat, Mézériat, Saint Julien-sur-Veyle et Vonnas.
Je ne pourrais pas vous parler de Vonnas en tant que tel sans évoquer sa tradition hospitalière et touristique et, outre la renommé de son restaurant, nous continuons à développer notre camping, notre piscine. La commune est lauréate depuis 20 ans du grand prix de fleurissement des villes et villages fleuris et labellisée station verte de vacances.
Avec nos deux écoles, notre collège et la gare SNCF, la commune de Vonnas est inscrite parmi les trois pôles structurant du SCOT et notre développement régulier, progressif programmé sur une vingtaine d'années, s'accompagne également d'un dynamisme associatif avec plus de 40 associations culturelles et sportives. Celles-ci s'appuient sur 2 gymnases, gérés par la Communauté de Communes des Bords de Veyle, un espace des associations, 2 stades de foot (un en herbe et un stabilisé), des cours de tennis, l'école de musique et de danse. La Communauté de Communes possède un certain nombre de terrains sur lesquels le FC Bord de Veyle joue.

Comme l'évoque Martial BLANC, nous sommes aussi attachés à l'investissement des bénévoles dans le monde associatif et, par conséquent, je tiens à remercier et à féliciter les bénévoles du club de Bord de Veyle pour l'organisation de cette réunion. Je remercie également le District pour leur implication et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne assemblée générale.
Devant assister à une autre assemblée générale, je ne peux rester parmi vous et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

M. JACQUET Claude, président de la communauté de communes des Bords de Veyle

Monsieur le Président du District,
Monsieur le Vice Président du Conseil général,
Messieurs les élus,
Monsieur le représentant des services de l'état,
Mesdames, Messieurs, Amis sportifs,
C'est un honneur pour moi aussi d'être parmi vous, à cette table d'honneur, pour cette assemblée générale du District et je crois que le Président Martial BLANC, que je salue et remercie, a fort bien fait en insistant pour présenter sa candidature pour vous accueillir dans cette salle des fêtes où Laurent MAHE vient de vous présenter la commune de Vonnas.
Le District de football est une instance importante du département et vous comprendrez bien qu'au niveau de notre Communauté de communes, l'initiative du FC Bord de Veyle, club que l'on va dire jeune puisqu'il existe depuis l'An 2000, qui a déjà un parcours intéressant et qui continue de se développer grâce à tous les bénévoles, aux nombreux animateurs qui répondent présents. La structuration que vous êtes en train de mettre en place commence à porter ses fruits, j'ai bien entendu les récompenses que vous avez eues cette année et je crois que cela mérite nos encouragements et bien sur continuité.
J'ai bien entendu toutes les demandes émanant pour la Communauté de communes, qui a conscience de l'évolution de ce club : il vous faut entre autre des terrains équipés. La commission sportive de la Communauté suit le dossier. Sachez que ce n'est jamais simple car il y a beaucoup d'autres associations au sein de la Communauté mais je crois que cette année nous avons déjà répondu présent en augmentant sensiblement notre subvention pour justement permettre à de nouveaux animateurs d'être là et concernant les terrains, on avance, vous avez déjà commencé à étudier des propositions.
Ce qu'il nous manque pour l'instant, c'est un peu le nerf de la guerre et vous comprendrez bien que beaucoup sont comme nous mais il ne faut jamais désespérer.
Ce que vous nous avez montré par rapport à la gestion, qui était mon principal souci quand j'ai proposé la création de ce club en l'An 2000 afin de conserver les jeunes au sein d'un même club de la Communauté de communes car nous avons la chance d'avoir 3 clubs de football, en se regroupant de cette façon cela permet de développer et de faire progresser tous nos jeunes.
Je ne vais pas m'étendre plus longtemps parce que l'ordre du jour est très chargé.
Merci de m'avoir écouté et je vous souhaite à tous une bonne réunion.
Retenu moi aussi par d'autres obligations, la Communauté de Communes est heureuse de vous offrir le vin d'honneur à la fin de votre assemblée générale.

COLLEGE DES PRESIDENTS

Jean Daniel CATHERIN rappelle aux clubs qu'une présentation a été faite lors de l'AG de début de saison du 24 novembre 2012 à Tossiat, où elle avait rencontré un accueil favorable.
Suite à une consultation des 122 clubs du District, faite par mail en fin d'année 2012, seulement :

- 46 réponses favorables (environ 40 % des clubs – 50 % des licenciés)
- 2 réponses défavorables
- 74 clubs n'ont pas répondu.

Cela nous laisse penser que certaines craintes sont apparues avec notamment la multiplication des structures avec la création éventuelle d'une nouvelle association au sein de notre District et de voir la multiplication de réunions.
Par conséquent, il n'y aura pas de création d'une nouvelle association, ce qui évitera une gestion trop lourde et également une nouvelle cotisation pour nos clubs, mais vers un Collège des présidents, partie intégrante du District.
Ce collège sera une force de proposition en matière de vœux, de calendriers, etc…. mais aussi un outil d'aide aux clubs, d'échanges et de partage d'expériences.
Le démarrage se fera en début de saison prochaine avec les 46 clubs qui ont répondu favorablement et en souhaitant que les autres nous rejoignent.
Afin de préparer et mettre en place ce Collège, quelques réunions seront programmées cet été en privilégiant le travail par secteurs géographique afin de limiter les réunions et les déplacements.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

PROPOSITION de MODIFICATIONS des STATUTS du DISTRICT de l'AIN

La proposition de modifications des statuts du District a été envoyée à tous les clubs par courriel le 23 mai 2013. Les clubs avaient jusqu'au 13 juin 2013 pour faire part de leur(s) observation(s).
Aucune remarque n'a été faite.
Le vote se fera en une seule fois et portera sur l'ensemble des modifications.

Statuts actuels	Proposition
	Titre I : GENERALITES
Article 1 - OBJET Le District de l'Ain de Football fondé en 1921 dans le cadre de la Ligue du Lyonnais de Football (actuellement dénommée Ligue Rhône-Alpes de Football), dont le siège est situé sur le territoire défini à l'article 5 ci-dessous, groupe les Associations affiliées à la Fédération Française de Football. Il est régi par la loi du 1er Juillet 1901, par les lois et règlements en vigueur, y compris ceux concernant l'organisation du sport et par les présents statuts mis en conformité du décret n°2004-22 du 7 Janvier 2004. Il veille au respect des règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français. Il assure les missions prévues à la loi du 16 Juillet 1984 modifiée, relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.	***Article 1 - OBJET*** *Sans changement*
Article 2 - SIEGE Le siège du District est fixé à 01440 VIRIAT, 26 rue du Loup. Il pourra être transféré en tout autre lieu de cette commune par simple décision du Comité Directeur et dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.	***Article 2 - SIEGE*** *Sans changement*
Article 3 - DUREE La durée du District est illimitée.	***Article 3 - DUREE*** *Sans changement*
Article 4 - BUTS Le District a pour but, dans le cadre des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football et de la Ligue Rhône Alpes : a) d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du football sous toutes formes sur le territoire défini à l'article 5 ci-dessous. b) de créer un lien administratif et moral entre lui-même et les clubs. c) d'entretenir tous rapports avec la F.F.F., la Ligue RHONE-ALPES et les autres Ligues ou Districts, qui sont ou seront affiliés ou reconnus par la F.F.F. et enfin, avec les pouvoirs publics.	***Article 4 - BUTS*** *Sans changement*
Le District exerce son activité par tous les moyens propres à réaliser son but : a) l'organisation de compétitions entre les clubs, de compétitions inter districts. b) les épreuves entre les membres affiliés. c) les concours et toutes autres compétitions.	*a) l'organisation de compétitions entre les clubs, de manifestations inter districts.*

d) l'organisation et le contrôle de la qualité de la formation sportive sur son territoire. e) la tenue d'Assemblées périodiques. f) l'organisation de cours, conférences, stages et examens. g) l'aide morale et dans la mesure de ses moyens, l'aide matérielle de ses membres. h) la publication d'un bulletin officiel.	*h) la publication de documents officiels, principalement par voie informatique.*
Le District s'interdit toute discussion d'ordre politique, religieux, professionnel ou syndical.	*Le District s'interdit toute discussion ou manifestation d'ordre politique, religieux, professionnel ou syndical, quel qu'en soit le lieu.*
Article 5 - ETENDUE Le territoire d'activité du District comprend le département de l'Ain. Il peut être modifié sur proposition de la Ligue RHONE-ALPES par décision de l'Assemblée Fédérale conformément à l'article 36 des statuts de la Fédération Française de Football. Le District de l'Ain, sous réserve du droit de contrôle de la Ligue RHONE-ALPES, jouit d'une autonomie sportive, administrative et financière dans le cadre des statuts, règlements et décisions de la Fédération, de la Ligue auxquels il doit se conformer. Le District s'interdit tout appel des décisions régionales et toutes relations avec les organismes fédéraux autrement que par l'intermédiaire de la Ligue RHONE-ALPES. Le District peut aussi faire une demande en révision d'une décision régionale dans le cadre prévu par l'article 197 des R.G.	***Article 5 - ETENDUE*** *Le territoire d'activité du District est inclus principalement dans le département de l'Ain et peut comprendre des clubs limitrophes, sur décision de la Ligue RHONE-ALPES. Il peut être modifié par décision de l'Assemblée Fédérale conformément à l'article 42 des statuts de la Fédération Française de Football.*
Article 6 - COMPOSITION Le District comprend : a) les associations affiliées à la Fédération Française de Football, ayant leur siège sur le territoire défini à l'article 5 ci-dessus, sauf dérogation. b) des membres individuels. c) des membres d'honneur : cette qualité étant décernée aux personnes qui ont rendu des services signalés au District ou à la cause du football durant 2 mandats. d) des membres donateurs et bienfaiteurs. e) Le président de la LRAF est membre de droit des Comités Directeurs de District et de l'Assemblée Générale de District.	***Article 6 - COMPOSITION Le District comprend :*** *a) les associations affiliées à la Fédération Française de Football, ayant leur siège sur le territoire défini à l'article 5 ci-dessus ~~, sauf dérogation~~. **Enlever sauf dérogation.*** *e) est supprimé.*

Les associations affiliées contribuent au fonctionnement du District par le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Comité de Direction. Les cotisations annuelles des membres individuels, actifs ou honoraires, sont également fixées par le Comité de Direction ; le rachat de ces cotisations pouvant être opéré par un versement unique de dix annuités. L'admission en qualité de membre individuel ou de membre d'honneur est prononcée par le Comité de Direction sur proposition du bureau à la majorité de ses membres. Les membres individuels non élus et les membres d'honneur, donateurs ou bienfaiteurs, peuvent assister aux assemblées avec voix consultative. Ils n'ont voix délibérative que s'ils représentent une association affiliée. Les membres d'honneur ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle.	
Article 7 - RADIATION La qualité de membre du District se perd :	***Article 7 – Perte de la qualité de membre***
a) Pour les associations : - par le retrait décidé conformément à leurs statuts ou, à défaut de dispositions spéciales prévues à cet effet, par l'Assemblée Générale de l'Association. - par la radiation proposée par le Conseil Fédéral de la F.F.F.	
b) Pour les membres individuels et les membres d'honneur : - par le décès ou la démission. - par la radiation prononcée par le Comité de Direction après audition de l'intéressé. - pour motif grave «dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire».	*b) Pour les membres individuels et les membres d'honneur (hormis le décès) :* *- par la démission.* *- par la radiation prononcée par le Comité de Direction après audition de l'intéressé.* *- pour motif grave «dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire».*
c) Avant toute décision, le Président de l'Association ou le membre intéressé est appelé à fournir ses explications, soit écrites, soit orales dans le respect des droits de la défense et du caractère contradictoire de la procédure.	
d) Les sanctions disciplinaires officielles applicables aux associations affiliées à la Fédération, aux membres licenciés de ces associations et aux membres licenciés de la Fédération sont prononcées par le Conseil Fédéral ou par un organe de la Fédération ou de ses organismes départementaux ou régionaux ayant reçu délégation du Conseil Fédéral dans les conditions et limites fixées par le règlement intérieur.	*d) Les sanctions disciplinaires officielles applicables aux associations affiliées à la Fédération, aux membres licenciés de ces associations et aux membres licenciés de la Fédération sont prononcées par les Commissions Disciplinaires du District dans les conditions et limites fixées par le règlement disciplinaire de la Fédération.*
e) Elles doivent être choisies parmi les mesures	

ci-après : avertissement, blâme, pénalités pécuniaires, suspension et radiation.	*e) Les sanctions doivent être choisies parmi les mesures prévues au règlement disciplinaire.* *Les voies de recours sont celles prévues au règlement disciplinaire.*
Article 8 - RESSOURCES Les ressources du District sont constituées par : a) les cotisations de ses associations affiliées et de ses membres individuels et honoraires. b) les droits d'engagement des associations dans les compétitions officielles du District, ces droits étant fixés par le Comité de Direction. c) la quote-part revenant au District sur les prix des licences ou autres imprimés officiels fournis par la Ligue. d) les recettes provenant, en tout ou partie, des matchs disputés sur son territoire. e) des subventions qui lui sont accordées. f) des amendes et droits divers. g) enfin de toutes ressources instituées par l'Assemblée Générale. h) la publicité sur le ou les annuaires ou autre support.	***Article 8 - RESSOURCES***
i) l'année sociale commence, selon la réglementation fédérale le 1er juillet de chaque année. Les cotisations sont exigibles à partir de cette date.	*i) l'année sportive commence, selon la réglementation fédérale le 1er juillet de chaque année Les cotisations sont exigibles suivant les modalités de paiement qui sont fixées à l'article 19 des règlements généraux du district.*
ADMINISTRATION et FONCTIONNEMENT	~~***ADMINISTRATION et FONCTIONNEMENT***~~ ***Suppression du titre***
Article 9 - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT Le District comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et son fonctionnement : - les assemblées générales ordinaires. - l'assemblée générale extraordinaire. - le Comité de Direction et son bureau. - les commissions techniques et spécialisées du District.	***Article 9 - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT*** *- les services administratifs et techniques du District.*
	TITRE 2 : ASSEMBLEES GENERALES ***Rajout du titre***
Article 10 - COMPOSITION L'Assemblée Générale est composée des membres du Comité de Direction et des représentants des associations affiliées ayant participé aux épreuves du District, à jour de leur cotisation et non suspendues, lesquelles sont	***Article 10 - COMPOSITION***

tenues d'y être représentées sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction. L'Assemblée Générale de Fin de Saison a lieu, en principe, au mois de juin, en tout cas avant celle de la Ligue Régionale. Celle de Fin d'Année a lieu, en principe, en novembre, en tout cas avant le 31 décembre, afin de présenter le compte-rendu financier dans les délais légaux. Elle peut, en outre, être convoquée exceptionnellement sur l'initiative du Comité de Direction ou à la demande motivée de la majorité de ses associations affiliées.	*Sans changement* *Elle peut, en outre, être convoquée exceptionnellement sur l'initiative du Comité de Direction ou à la demande motivée de la majorité de ses associations affiliées.* *Dans chacun des cas, elle ne peut se tenir que 30 jours après la notification réceptionnée au district.*
Article 11 - ATTRIBUTION DES VOIX Chaque membre du Comité Directeur dispose d'une voix, mais il ne peut, à ce titre, prendre part au scrutin pour les élections des membres du Comité et du Président. Chaque association affiliée dispose d'une voix, augmentée d'une voix par tranche de quinze (15) licenciés, ou fraction de quinze (15) au moins égale à dix (10) licenciés. Toute association affiliée ne pourra cependant disposer, au maximum, que de dix (10) voix.	***Article 11 - ATTRIBUTION DES VOIX*** *Chaque membre du Comité de Direction dispose d'une voix, mais il ne peut, à ce titre, prendre part au scrutin pour les élections des membres du Comité de Direction et du Président.* *Chaque association affiliée dispose d'une voix, augmentée d'une voix par tranche de vingt (20) licenciés, ou fraction de vingt (20) au moins égale à dix (10) licenciés. Il n'y a pas de plafond de nombre de voix.* *Pour la validité des décisions la présence de délégués représentant au moins 50% de la totalité des voix est nécessaire.*
Article 12 - REPRESENTATION Seuls les dirigeants titulaires d'une licence de plus de six (6) mois de validité peuvent représenter les clubs. Ils doivent en outre : avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques et politiques, enfin être domiciliés sur le territoire du District ou d'un District limitrophe. Les membres du Comité Directeur, les arbitres en activité peuvent également représenter un club à l'Assemblée Générale, s'ils réunissent les conditions ci-dessus et s'ils appartiennent à un club, depuis au moins six (6) mois. Les clubs ont obligation de représentation à l'A.G. par le Président ou un membre licencié porteur d'un mandat écrit.	***Article 12 - REPRESENTATION*** *Sans changement* *Un délégué, quel qu'il soit, ne peut être porteur que d'un seul mandat en plus de celui de son club.*
Article 13 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins deux fois chaque année:** Une Assemblée Générale de "Fin de Saison" et une Assemblée Générale de "Fin d'année".	***Article 13 - ATTRIBUTIONS*** *L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins deux fois chaque année : une Assemblée Générale de "Début de saison" et une Assemblée Générale de "Fin De saison".*

Leurs attributions : **Assemblée Générale de Fin de Saison :** 1) Election des membres du Comité Directeur pour quatre (4) ans. 2) Election du Président, sur proposition du Comité Directeur, qui le choisit en son sein, à la majorité absolue. Ces deux élections ont lieu au scrutin secret. Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis. 3) Elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale du District pour la saison écoulée. 4) Elle adopte les statuts et règlements du District élaborés par le Comité Directeur, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées. 5) Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour notamment sur les vœux et propositions de modifications aux règlements du District. 6) Elle vote le budget prévisionnel et les tarifs de l'exercice suivant. 7) Elle élit les représentants du District pour 2 A.G. de la LRAF, celle d'été qui conclut la saison et celle d'hiver, qui suit. Les candidats à cette élection doivent postuler par lettre recommandée arrivant au District 15 jours pleins avant la date de l'A.G. d'été du District. La désignation se fait au scrutin nominal à 1 tour, au plus grand nombre de voix et correspond au nombre de représentants déterminé selon les critères de la LRAF. Dans la continuité des résultats, donnant un ordre prioritaire, une liste de suppléants est établie, dont le nombre est égal à la moitié des représentants titulaires (à l'unité supérieure si ces derniers sont un nombre impair). Si, pour la dernière place qualificative, il y a des ex aequo (le(la) plus âgé(e) est élu(e)). Les membres pouvant se présenter appartiennent au Comité Directeur, aux commissions du District ou aux clubs n'ayant pas d'équipe aux niveaux Ligue ou Fédéral, et sous réserve qu'ils soient licenciés depuis 6 mois.	*Leurs attributions :* ***Article 13.1 - Assemblée Générale de Fin de Saison*** *1) Election des membres du Comité de Direction pour quatre (4) ans.* *2) Election du Président, sur proposition du Comité de Direction, qui le choisit en son sein, à la majorité absolue, si nécessaire après deux tours de scrutin. En cas d'égalité les deux candidats sont proposés à l'assemblée générale qui choisit.* *Ces deux élections ont lieu au scrutin secret. Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis.* *3) Elle entend les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale du District pour la saison écoulée.* *4) Elle adopte les statuts et règlements du District élaborés par le Comité de Direction, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées.* *5) Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour notamment sur les vœux et propositions de modifications aux règlements du District.* *6) Elle vote le budget prévisionnel et les tarifs de l'exercice suivant.* *7) Elle élit les représentants du District pour 2 A.G. de la LRAF, celle de fin de saison qui conclut la saison en cours et celle de début de saison, qui suit.* *Les candidats à cette élection doivent postuler par lettre recommandée arrivant au District 15 jours pleins avant la date de l'A.G. d'été du District.* *La désignation se fait au scrutin nominal à 1 tour, au plus grand nombre de voix et correspond au nombre de représentants déterminé selon les critères de la LRAF.* *Dans la continuité des résultats, donnant un ordre prioritaire, une liste de suppléants est établie, dont le nombre est égal à la moitié des représentants titulaires (à l'unité supérieure si ces derniers sont un nombre impair).* *Si, pour la dernière place qualificative, il y a des ex aequo (le(la) plus âgé(e) est élu(e)).* *Les membres pouvant se présenter appartiennent au Comité de Direction, aux commissions du District ou aux clubs n'ayant pas d'équipe aux niveaux Ligue ou Fédéral, et sous réserve qu'ils soient licenciés depuis 6 mois. Un membre du comité de direction du district à l'AG appartenant aussi à un club doit s'engager à respecter toutes les*

8) Le dépôt auprès du District par les clubs, les commissions ou le comité directeur du District, des souhaits de modifications des statuts ou règlements doivent intervenir au moins six (6) semaines avant la date d'Assemblée Générale. **Assemblée Générale de Fin d'Année :** 1) Elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du District. 2) Elle adopte les statuts et règlements du District élaborés par le Comité Directeur, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées. 3) Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour notamment sur les vœux et propositions de modifications aux règlements du District. 4) Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année. Elle adresse à la Fédération, sous couvert de la Ligue régionale la situation financière de l'exercice écoulé après approbation des comptes. 5) Elle valide les comptes financiers de l'exercice précédent. 6) Elle désigne pour 6 saisons le Commissaire aux comptes et un suppléant choisis obligatoirement sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du code de commerce. Les délibérations des Assemblées Générales relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendants de la dotation et de la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Directeur de la Ligue. Le dépôt auprès du District par les clubs, les commissions ou le comité directeur du District, des souhaits de modifications des statuts ou règlements doivent intervenir au moins six (6) semaines avant la date d'Assemblée Générale. **Article 13 bis** L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après : a) l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix et ce, dans un délai maximum de deux mois. b) les deux tiers des membres de l'Assemblée Générale doivent être représentés. c) La révocation du Comité Directeur doit être votée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs. d) Cette révocation entraîne la démission du	*directives validées par son instance, s'il représente celle-ci.* *8) Le dépôt auprès du District par les clubs, les commissions ou le comité directeur du District, des souhaits de modifications des statuts ou règlements doivent intervenir au moins six (6) semaines avant la date d'Assemblée Générale.* ***Article 13.2 - Assemblée Générale** de début **de saison*** *1) Elle entend les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District.* *2) Elle adopte les statuts et règlements du District élaborés par le Comité de Direction, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées.* *3) Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour notamment sur les vœux et propositions de modifications aux règlements du District.* *4) Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque saison.* *Elle adresse à la Fédération, sous couvert de la Ligue régionale la situation financière de l'exercice écoulé après approbation des comptes.* *5) Elle valide les comptes financiers de l'exercice précédent.* *6) Elle désigne pour 6 saisons le Commissaire aux comptes et un suppléant choisis obligatoirement sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du code de commerce.* *Les délibérations des Assemblées Générales relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendants de la dotation et de la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Directeur de la Ligue.* *Le dépôt auprès du District par les clubs, les commissions ou le Comité de DirectIon du District, des souhaits de modifications des statuts ou règlements doivent intervenir au moins six (6) semaines avant la date d'Assemblée Générale.* *Supprimer l'article 13.bis* *il est remplacé par l'article 18-6*

Comité Directeur et le recours à de nouvelles élections dans un délai maximum de deux (2) mois.	
Article 14 - CONVOCATION Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués deux (2) semaines au minimum avant la date de cette assemblée. L'ordre du jour arrêté par le Comité Directeur ainsi que les rapports annexes doivent être communiqués aux associations affiliées dans le même délai.	***Article 14 - CONVOCATION*** *Sans changement*
Article 15 - VOTE Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés (les abstentions n'entrent pas en ligne de compte).	***Article 15 – VOTE ET ELECTIONS*** *Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés (les abstentions n'entrent pas en ligne de compte).* *Egalement, pour les élections, seuls les suffrages exprimés sont pris en compte.*
Dans la configuration où au moins trois propositions sont soumises au vote, la décision se fera à la majorité absolue (moitié des voix + 1) des suffrages exprimés. Si cela ne se réalise pas au premier tour, un deuxième tour sera effectué entre les 2 propositions ayant obtenu le plus de voix au 1er tour. Les votes peuvent se faire à main levée ou, si cela est demandé par un représentant présent à la séance, et avant le scrutin, par un vote à bulletin secret. Le Président de séance peut demander un vote à bulletin secret à tout moment. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.	*Sans changement*
Article 16 - PROCES VERBAUX Il est tenu procès verbal des séances. Les procès verbaux sont signés par le Président et le secrétaire général. Ils sont transcrits sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés qui sont conservés au siège du District.	***Article 16 - PROCES VERBAUX*** *Sans changement*
Article 17 - ASSISTANTS Les membres des Commissions du District et les agents rétribués du District peuvent être appelés à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur.	***Article 17 - ASSISTANTS*** *Les membres non élus des Commissions du District et les agents rétribués du District peuvent être appelés à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur.*
	TITRE 3 : COMITE DE DIRECTION ***Rajout du titre***
Article 18 - COMPOSITION Le Comité Directeur chargé des pouvoirs de	***Article 18.1 - COMPOSITION*** *Le Comité de Direction chargé des pouvoirs de*

direction est composé de six (6) membres au moins, vingt cinq (25) membres au plus. Le Comité est renouvelable en totalité tous les quatre (4) ans (année sportive) et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'Eté. Le Comité Directeur doit obligatoirement comprendre parmi ses membres, au minimum : * un représentant des arbitres. * un représentant des éducateurs. * une représentante des licenciées féminines. * un médecin licencié.	*direction est composé de douze (12) membres au moins, vingt cinq (25) membres au plus.* *Le Comité est renouvelable en totalité tous les quatre (4) ans (année sportive) et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'Eté.* *Une place est réservée :* ** au représentant des arbitres.* ** au représentant des éducateurs.* ** à la représentante des licenciées féminines.* ** à un médecin licencié.* ** à un représentant du foot diversifié, dont le futsal, et sous réserve que des compétitions existent sur le territoire du District et que celui-ci en soit organisateur.*
Article 21 – CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE * Est éligible au Comité de Direction : Tout licencié à titre individuel du District ainsi que toute personne licenciée depuis plus de 6 mois d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire du District, en règle avec la Fédération, la Ligue et le District, ayant atteint la majorité légale et être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou sur celui d'un district limitrophe. * Ne peuvent être candidates : - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales. - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacles à son inscription sur les listes électorales. - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif. - les conditions générales d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.	***Article 18.2 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE*** ***A - <u>Générales</u>*** *Est éligible au Comité de Direction tout(e) licencié(e) à titre individuel du District ainsi que tout(e) licencié(e) d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire de la Ligue concernée et en règle avec la Fédération, la Ligue.* *La ou le candidat doit être à jour de ses cotisations, et domicilié(e) sur le territoire du District ou d'un District limitrophe pour l'élection du Comité de Direction.* *Ne peut être candidat :* *- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;* *- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;* *- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;* *- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;* *- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;* *- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.* *Les conditions générales d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.*

	En conformité avec ce qui précède, une personne est rééligible.
Article 22 – CONDITIONS PARTICULIERES D'ELIGIBILITE 1) Le représentant des arbitres doit être un arbitre en activité depuis plus de cinq ans ou être un arbitre honoraire membre d'une Association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la F.F.F. et doit être investi par l'Assemblée Générale compétente de cette association. En l'absence de section départementale d'une telle association, il doit être membre de la Commission d'arbitrage depuis deux ans au moins et avoir reçu l'aval de cette commission.	***B - Particulières*** *1. **Le représentant des arbitres** doit être un arbitre en activité depuis au moins trois ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitre de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération et choisi après concertation avec ~~une~~ cette association représentative.* *En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois ans au moins.*
2) Le représentant des éducateurs doit être membre d'une Association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la F.F.F. et doit être investi par l'Assemblée Générale compétente de cette association. En l'absence de section régionale ou départementale, il doit être membre de la commission technique du District depuis deux ans au moins et avoir reçu l'aval de cette commission, et titulaire du Brevet d'Etat du 1er degré, ou du DEF ou du certificat de formateur ou du DEPF.	*2. Le représentant des éducateurs doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération et choisi après concertation avec ~~une~~ cette association représentative.* *En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois ans au moins.* *Il doit être titulaire :* *- pour l'élection au Comité de Direction du District, du B.E.E.S. 1.*
3) Le représentant du football diversifié doit être licencié ou être ou avoir été membre d'une commission du District, en charge du football d'entreprise ou du football loisir ou du futsal ou du football pour tous.	*3. Le ou la représentante du foot diversifié doit être titulaire d'une licence attestant l'appartenance à ce type de football **(futsal ?)***
4) La représentante des licenciées féminines doit être licenciée ou être ou avoir été membre d'une commission compétente du District.	*4. La représentante des licenciées féminines doit être licenciée, ou être membre d'une commission du District.*
5) Le médecin doit être licencié.	*5. Le médecin doit être licencié à la date de candidature sans condition de durée.*
Les conditions particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.	*Les conditions particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la désignation.* *En cas de vacance du siège des arbitres ou des éducateurs, il sera procédé de la même façon que lors du renouvellement général du Comité de Direction.*
Article 20 – DECLARATION DE CANDIDATURE Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du Comité par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.	***Article 18.3 – DECLARATION DE CANDIDATURE*** *Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du ~~Comité~~ District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.*

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (représentant des arbitres, des éducateurs, du football diversifié, des licenciées féminines, médecin licencié ou autre). Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celle d'éligibilité, tant générale que particulières, fixées aux articles 19 et 20 et ci-après sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé.	*La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (représentant des arbitres, des éducateurs, du football diversifié, des licenciées féminines, médecin licencié ou libre).* *Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celle d'éligibilité, tant générales que particulières, fixées à l'article 18.2 sont remplies.* *Le refus de candidature doit être motivé.*
Article 19 – MODE DE SCRUTIN Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours	***Article 18.4 – MODE DE SCRUTIN*** *Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le vote par correspondance n'est pas admis.*
* sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. * au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de vacances au sein du Comité de Direction, pour quelque motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de direction.	** sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (calcul hors bulletins blancs ou nuls).* *Sans changement*
Article 23 – COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES Les votes relatifs à l'élection de personnes ont lieu au scrutin secret. Les votes par correspondance ne sont pas admis. Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction. Elle est composée de 5 membres minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant pas être candidats aux instances dirigeantes de la Fédération, d'une Ligue ou d'un District. Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.	***Article 18.5 – COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES*** *Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction ou des représentants du District aux AG de la Ligue.* *Elle est composée de 5 membres minimum nommé(e)s par le Comité de Direction, pour ~~une~~ la mandature, ces membres ne pouvant pas être candidats aux instances dirigeantes de la Fédération, d'une Ligue ou d'un District.* *Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatif aux opérations de vote citées ci-dessus.* *Elle ne délibère valablement que ~~lorsqu'il y a~~ lorsque 3 membres **au moins** sont présents.*
Elle a compétence pour : - émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures. - accéder à tout moment au bureau de vote. - se faire présenter tout document nécessaire à	*Elle a compétence pour :* *- émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures.* *- accéder à tout moment au bureau de vote.* *- se faire présenter tout document nécessaire à*

l'exécution de ses missions. - exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.	*l'exécution de ses missions.* *- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.* *Si au cours de la mandature, la commission se retrouvait à moins de 5 membres, le Comité de Direction devrait effectuer des nominations complémentaires.* ***Article 18.6*** *L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité de Direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :* *a) l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix et ce, dans un délai maximum de deux mois.* *b) les deux tiers des membres de l'Assemblée Générale doivent être présents.* *c) La révocation du Comité de Direction doit être votée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.* *d) Cette révocation entraîne la démission du Comité de Direction et le recours à de nouvelles élections dans un délai maximum de deux (2) mois.*
Article 24 - BUREAU Le bureau du Comité Directeur est composé d'un Président, d'un vice-président délégué, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint. Le Président est élu à la majorité absolue par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur. Les membres du bureau sont choisis par le Comité Directeur parmi les membres de ce Comité après le renouvellement total ou partiel. L'élection du Président a lieu après chaque renouvellement. Les votes ont lieu au scrutin secret. Les votes par correspondance ne sont pas admis. En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur élit, au scrutin secret, un membre du bureau qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale. Le bureau peut être assisté par un secrétaire administratif, responsable des services administratifs du District, prenant part aux discussions, mais n'ayant pas droit de vote. Le bureau peut, dans les cas d'urgence déterminés par le Président, prendre des décisions n'engageant pas la politique générale	***Article 19 - BUREAU*** *La composition du bureau du Comité de Direction est définie par le Comité de Direction en début de mandature.* *Le Président est élu à la majorité absolue par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de Direction.* *Les membres du bureau sont choisis par le Comité de Direction parmi les membres de ce Comité après le renouvellement total ou partiel.* *L'élection du Président a lieu après chaque renouvellement du Comité de Direction.* *Sans changement*

du District.	
Article 25 - REUNIONS Le Comité Directeur se réunit tous les deux (2) mois et au moins cinq (5) fois par an, sur convocation du Président à sa demande ou à celle de la moitié au moins des membres du Comité. La présence de la moitié au moins des membres du Comité est nécessaire pour la validité des délibérations. Tout membre qui aura, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives ou à cinq (5) séances non consécutives dans l'année, perdra sa qualité de membre du Comité. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, des membres présents au vote nominal ou secret à la demande. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. En cas d'absence du Président, du Président délégué ou des Vice-présidents, le membre le plus âgé préside la séance. Il est tenu procès verbal des séances signé par le Président et le secrétaire général. Les procès verbaux sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège du District. Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité, ni en raison de celle de membre du bureau.	***Article 20 - REUNIONS*** *Le Comité de Direction se réunit au moins tous les deux (2) mois et au moins cinq (5) fois par an, sur convocation du Président à sa demande ou à celle de la moitié au moins des membres du Comité.* *Sans changement*
Article 26 - ATTRIBUTIONS Le Comité Directeur gère les biens du District, statue sur tous les problèmes présentant un intérêt pour le développement du football au sein du District. Le Comité peut déléguer ses pouvoirs à son bureau à des fins précises et pour une période déterminée. Il institue des commissions dont il nomme les membres chaque saison (sauf en matière disciplinaire où c'est pour 4 ans). Leurs attributions sont précisées dans le règlement intérieur ou par le Comité Directeur du District. Le Comité peut, à tout moment, révoquer le pouvoir des Commissions.	***Article 21 - ATTRIBUTIONS*** *Le Comité de Direction gère les biens du District, statue sur tous les problèmes présentant un intérêt pour le développement du football au sein du District.* *Le Comité peut déléguer ses pouvoirs à son bureau à des fins précises et pour une période déterminée, dans les formes décrites au règlement intérieur.* *Il institue des commissions dont il nomme les membres chaque saison (sauf en matière disciplinaire dont les nominations sont prévues pour 4 ans). Leurs attributions sont précisées dans le règlement intérieur ou par le Comité de Direction du District.* *Le Comité peut, à tout moment, révoquer le pouvoir des Commissions. Il se conforme dans son fonctionnement à un règlement intérieur approuvé au début de chaque mandat.*
Il juge, en appel, des décisions prises par ses commissions (sauf disciplinaires) et peut même se saisir d'office pour réformer lesdites décisions	*Sans changement*

qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football ou aux dispositions des statuts et règlements (sauf en matière disciplinaire (article 198 des Règlements Généraux)). Il tranche enfin tous les cas non prévus aux présents statuts.	
Article 27 - LE PRESIDENT Le Président du Comité de Direction dirige les travaux du bureau du Comité et des Assemblées Générales ; il est chargé d'assurer l'exécution des décisions du Comité et d'assurer le bon fonctionnement du District; il représente, éventuellement, celui-ci en justice, comme dans tous les actes de la vie civile, comme à l'égard des pouvoirs publics. Le vice-président délégué remplace le Président en cas d'absence de celui-ci; en cas d'indisponibilité du vice-président délégué, les autres vice-présidents le remplacent par ordre d'ancienneté dans leurs fonctions, à leur défaut, leur remplacement est assuré par le plus ancien membre du Comité.	***Article 22 - LE PRESIDENT*** *Sans changement* *Lors du renouvellement du Comité de Direction, sa prise de fonction se fait dès son élection par l'Assemblée Générale de fin de saison du District.*
Article 28 - GESTION DES FONDS Les fonds sont conservés par la trésorerie jusqu'à concurrence d'une somme fixée par le Comité Directeur. Le surplus sera déposé dans une ou plusieurs banques, un compte postal ou organisme d'épargne. Les modalités de retraits ou de mouvements de fonds sont déterminées par le Comité Directeur. Le Président ou le membre du Comité Directeur à qui il délègue ses pouvoirs à cet effet, ordonnance les dépenses. Le trésorier en assure le règlement.	***Article 23 - GESTION DES FONDS*** *Sans changement* ***TITRE 4 :*** ***ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE*** ***Article 24 – MODIFICATION DES STATUTS*** *Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire sur l'initiative du Comité de Direction ou sur proposition de clubs représentent au moins le tiers des voix à la date considérée.* *Dans l'un ou l'autre des cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant la ou les propositions de modification, est adressée aux représentants des clubs affiliés, 15 jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.*

	L'assemblée générale ne peut délibérer que si les membres présents représentant au moins les ¾ des voix dont dispose l'ensemble du District (clubs + membres du Comité de Direction). *Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale extraordinaire est de nouveau convoquée, mais à 15 jours au moins d'intervalle. Dès lors, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres et de voix portées.* *Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des ¾ des voix et sous réserve que cela ne se fasse pas en contradiction avec les règlements fédéraux ou la loi.* ***Article 25 – DISSOLUTION*** *La dissolution de l'association « District de l'Ain » ne peut être prononcée qu'au cours d'une assemblée générale extraordinaire et dans les conditions de l'article 24.* *Elle doit être précédée d'une consultation des instances hiérarchiquement supérieures lesquelles disposent d'un droit de veto.* ***Article 26 – LIQUIDATION DES BIENS*** *En cas de dissolution, l'assemblée désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens du District. L'actif net est attribué à la Fédération Française de Football, conformément à l'article 34 des statuts de la F.F.F.* ***Article 27 – DECLARATIONS*** *Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire prévues à l'article 24 sont déposées sans délai à la Préfecture du Département et à la ~~Direction du pôle social~~ Direction Départementale de la Cohésion Sociale sur le territoire desquelles le District à son siège social.*

<u>Vote de l'assemblée générale</u> : adopté à la majorité (3 abstentions).

Fermeture de l'assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE ORDINAIRE

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Approbation du procès verbal de l'AG de début de saison à Tossiat le 24/11/12

Vote de l'assemblée sur le procès verbal de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

Présentation de la candidature du Dr POULARD à l'élection du Comité Directeur

Jean François JANNET présente la candidature du Dr Christine POULARD, médecin du sport.
Depuis plusieurs saisons, le District de l'Ain n'avait pas de médecin référent.
Le Dr POULARD est agréée par la Fédération Française de Football. Elle officie dans le District du Rhône.
Officiant à l'Hôpital Fleyriat de Bourg en Bresse, elle est d'accord pour intégrer notre comité de direction.
Elle pourra faire les visites et valider les dossiers médicaux des arbitres mais aussi faire des formations au niveau de la partie hygiène et santé.

Le comité de direction a validé l'intégration du Dr POULARD lors de sa réunion du 14 mai 2013.

Vote des clubs : élection à l'unanimité du Dr Christine POULARD.

Rapport moral de la saison 2012/2013

Mesdames, Messieurs,

Etre jugé sur nos actes constitue sans doute la plus grande satisfaction que les dirigeants que nous sommes puissent espérer. Il est bien sûr trop tôt pour dresser un bilan de la mandature. Mais je peux vous signifier que tous les membres qui m'entourent ont agi pour mettre en œuvre le programme autour duquel nous étions engagés avec enthousiasme mais surtout avec ambition et détermination. Mais je veux d'abord retenir les principes simples mais primordiaux qui nous permettent de travailler sereinement : la transparence, l'ouverture, le dialogue et la solidarité.
Maintenant il reste trois saisons pour continuer à œuvrer à la réalisation de nos missions. Celles-ci ne sont pas seulement les nôtres, c'est aussi les vôtres, elles doivent être celles de tout le football départemental, certes parfois malmené mais qui demeure un sport extraordinaire.
Comme vous, je suis passé tout au long de la saison par différentes phases :

Phases d'émotion au moment d'apprendre la maladie d'un collègue, émotion dans les yeux d'un jeune footballeur venant chercher sa récompense, émotion aussi devant la joie des jeunes pratiquants en sport adapté.
Emotion dans un stade Marcel Verchère lors d'un match de coupe de France entre Bourg Péronnas et Montpellier.
Emotion lors de la remise des récompenses aux vainqueurs des coupes de l'Ain mais aussi face à la tristesse des vaincus.
Emotion devant des dirigeants abattus parce que les résultats sportifs ou éthiques n'ont pas été au rendez-vous.

Phases de déception à la lecture des bilans sportifs où les clubs du district n'arrivent pas à s'implanter durablement et quantitativement en ligue Rhône Alpes.
De la déception pour Ain Sud qui échoue, malgré un parcours exceptionnel, à l'accession au niveau national couplé avec la descente actuelle de Bourg Péronnas. De la déception pour tous les clubs qui descendent et qui n'ont pas réussi leurs objectifs.
De la déception aussi lorsque des petits enfants sont privés de football pour des raisons propres aux adultes.
De la déception devant des spectateurs qui n'apportent absolument rien au football sinon des complications pour les dirigeants.

Phases de satisfaction avec la montée de Misérieux Trévoux en honneur et tous les clubs qui ont connu la joie de gravir l'échelon supérieur quel que soit le niveau pratiqué.
Des satisfactions avec l'évolution du football féminin tant dans la sphère des pratiquantes que celle des dirigeantes.
De la satisfaction avec des clubs qui s'investissent dans un rôle social et éducatif, des clubs qui se structurent, des clubs qui font d'un stade un lieu de plaisir pour tous les publics.
Des satisfactions auprès de présidents de clubs, des dirigeants qui ont su engager le dialogue, qui ont respecté des décisions même si celles-ci n'étaient pas à leur avantage.
De la satisfaction avec l'augmentation du nombre de licenciés au sein de district avec 17806 licences soient une augmentation de 4,15% dont 2,83% de pratiquants.
De la satisfaction pour les bonnes gestions financières de la ligue et de la Fédération qui contribuent ainsi à obtenir des subventions au sein de notre district.
Des satisfactions dans l'écoute attentive et l'aide apportée par les collectivités telles que Conseil Général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif et les autres instances territoriales.

Des émotions, des déceptions et des satisfactions, sont des éléments qui nous font aimer notre football même si l'aspect négatif nous perturbe. Mais que serait effectivement notre football, sans ces notions fondamentales et finalement indissociables ?

Maintenant si je dresse un bilan plus complet, je dois vous dire que l'une des missions du district était pour cette saison, l'organisation interne, qui est pratiquement terminée. Un fait majeur imprévu est venu se greffer à cette organisation avec le départ de Xavier LACRAZ à la ligue Rhône Alpes comme Conseiller Technique Régional en charge de la formation. Nous perdons un très bon technicien mais comment refuser une promotion sachant que je reste persuadé qu'il a toutes les qualités pour réussir dans sa nouvelle fonction. Nous avons du mettre en place un recrutement pour pallier son poste et c'est Pierre BERTHAUD qui officiera désormais au poste de Conseiller Technique Fédéral au sein de notre district. Quant à Fabien CICCHILLITTI il occupera le poste de Conseiller Départemental en Football d'Animation et Jean Marie BRESSOUX sera Educateur Sportif. Ces postes, occupés à temps plein, ont été validés par la Direction Technique Nationale et la Fédération Française de

Football. Nous conservons bien sûr à temps partiel les postes de Mélanie PATUREL, Jean Olivier NIGAY et Alexis GUICHARDON, pour ce dernier comme assistant en arbitrage.
Dans l'organisation interne, l'équilibre financier est un maillon indispensable.
Daniel LOMBARDO présentera le budget prévisionnel pour la saison 2013/2014 toute à l'heure et Georges LUCET communiquera la clôture du budget 2012/2013 lors de l'AG du 12 octobre à Viriat.
Mais je peux vous affirmer que le district mène une gestion, certes serrée, mais réaliste en corrélation avec nos projets.

Je n'évoquerai pas nos autres missions car elles sont développées lors de cette soirée mais je me réjouis de l'ouverture du collège des présidents, interface indispensable pour créer de la proximité avec les clubs, de la mise en place du forum « Ensemble, parlons tous le même football » Quant aux premières conclusions de la mission « Comprendre et fidéliser les licenciés » elles méritent d'être vraiment prises en considération au sein des clubs mais elles doivent faire réfléchir également le district.
Pour la saison prochaine, bien sûr nos missions inscrites dans le programme de la mandature vont continuer mais pour gagner encore de la proximité au niveau des clubs et les soutenir nous allons travailler avec vous sur le suivi des réformes des pratiques dans le football d'animation et avancer dans la mise en place du «référent arbitre »
De plus, nous allons réfléchir dès septembre 2013 à la mise en place du PAC01 « Projet d'Accompagnement des Clubs »
Nous mettrons aussi en place différentes formations dans lesquelles vous aurez la possibilité de vous s'inscrire à votre convenance suivant le thème que vous aurez choisi (notions de responsabilité, les assurances, les dispositifs financiers, la réglementation sur les installations sportives...).
J'aurai l'occasion d'évoquer ces sujets avec vous, Mesdames et Messieurs les présidents de clubs, car je souhaite de nouveau vous rencontrer à la rentrée pour encore mieux vous connaitre, accueillir les nouveaux présidents et échanger sur nos missions. J'organiserai donc à partir du 14 septembre, le samedi matin de 9heures 30 à 11heures, 6 réunions de secteurs intitulées les « petits déjeuners des présidents »
Cette formule décentralisée permet aux clubs, à l'inverse des AG plus protocolaires, de favoriser la discussion et les échanges.

Vous voyez, mon projet est de ne pas m'égarer dans des sphères fédérales mais au contraire de jouer de la proximité avec vous et toute mon équipe afin que l'intérêt du football départemental prime avant tout. La plupart des avancées viennent de la base, je ne nie pas l'impact d'en haut, mais on ne doit pas lui donner plus de valeur qu'il n'en a.

Je sais aussi que nous sommes en période de crise économique.
Une des conséquences directes concernent la partie financière des clubs avec moins de partenariat et de subventions.
Autre sujet important, c'est le manque de personnes responsables venant nous aider. On ne manque pas de bénévoles mais de personnes acceptant de prendre des responsabilités. Je pense qu'aujourd'hui les gens associent souvent le bénévolat avec des notions de contraintes et ils ont peur d'être critiqués. D'autres sont peut être plus dans le culte de l'égo que dans la culture du football.

Alors en période de crise, le mot magique, c'est ensemble.
Travailler ensemble, partager des émotions ensemble, connaitre des déceptions et des satisfactions ensemble, notre mission est de veiller à ce qu'il en soit toujours ainsi, quels que soient notre domaine de compétence et le niveau de pratique. A nous de préserver cette

notion inestimable qui nous incombe « Ensemble pour notre football d'aujourd'hui et de demain ».

Merci de votre attention.

Comptes rendus d'activités des Commissions

COMMISSION D'AIDE SOCIALE ET MORALE

Aucun nouveau dossier pour cette saison.
Suivi des 2 dossiers encore ouverts dans notre District (BASSET et PACORET).

Michel FEYEUX

COMMISSION D'APPEL

Situation arrêtée au 30 Mai 2013

La saison 2012/2013 a vu l'ouverture de 13 dossiers se répartissant de manière suivante :
- 4 concernaient des appels réglementaires
- 9 concernaient des appels disciplinaires

Les décisions se répartissent de la manière suivante :
- 2 dossiers irrecevables (hors délais).
- 1 dossier retiré par le club appelant.
- 5 dossiers avec confirmation des décisions de la Commission ayant jugé en 1ère instance
- 4 dossiers avec modification des décisions de la Commission ayant jugé en 1ère instance
- 1 dossier en attente d'audition.

La Commission souhaite à l'ensemble des clubs, dirigeants(es), joueurs(ses), entraîneur(euses), arbitres, de bonnes vacances.

Le Président,
Michel FEYEUX

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

DESIGNATIONS JEUNES ARBITRES (C. CELDRAN et E. ERIN)

1258 matchs pour cette saison avec 65 jeunes arbitres pour cette fin de saison
U15 : 587 matchs - 393 couverts - 28 arbitres jeunes - 1 seniors - 30 ZZ - 178 non couverts
U17 : 404 matchs - 276 couverts - 18 arbitres jeunes - 20 seniors - 10 ZZ - 58 non couverts
U19 : 267 matchs - 244 couverts - 19 arbitres jeunes - 24 seniors - 23 non couverts

Ligue 176 matchs
U19 H : 1 match - 2 arbitres

U19 PRO : 44 matchs - 88 arbitres
U17 Ligue H : 10 matchs - 20 arbitres
U15 Elite : 11 matchs - 15 arbitres - 3 ont été sans arbitre car je n'avais pas la main, 1 arbitre ne s'est pas déplacé.
U15 Ligue H : 11 matchs - 11 arbitres
U15 PRO : 43 matchs - 43 arbitres
Féminines HR Ligue : 9 matchs - 9 arbitres
U18 Féminines Ligue : 38 matchs - 37 arbitres
GAMBARDELLA : 9 matchs - 9 arbitres
Je remercie encore les seniors qui officient le samedi en U19 voir en U17 si nécessaire.
Le nombre d'arbitres qui apparait pour les matchs de ligue font partie des 65 jeunes et 4 jeunes seniors qui ont officié sur des matchs le samedi.
Beaucoup d'indisponibilités de dernière minute !...

Information : si un JAD n'est pas désigné pour un WE, il doit appeler les désignateurs.

SANCTIONS DES ARBITRES (F. TEKELI)

- Audition en cours d'un jeune arbitre suite à un comportement répréhensible (audition le 12/06/13)
- 6 mois de non-désignation pour EH Eric pour avoir retiré des cartons.
- 1 mois de suspension pour T Mikael pour comportement irrespectueux envers officiel
- 5 absences à un match jeune avec sanction **:**

G Corentin (2 fois), S Bruno, Stefan M, Jeremy D, S Alexandre (6 entraine les féminines).

- 9 absences à un match ou problème de comportement en séniors :

R Hatem, R Lionel, S Jonathan, C Yves, M Abdelkader, G el Hossein, Guy R, Mehmet E (problème en début de saison, sanctionné de 4 matches en 2ème partie de saison), Mohamed B.

- 3 rappels à l'ordre pour problème de comportement :
  R Guy, S Mehmet, S Mustapha

- 3 sanctions pour absence de rapport suite à exclusion :
  S Mustapha, F Alain, Y Sadullah

- 7 rappels à l'ordre pour indispo tardive :
  F Ludovic, F Olivier, A Onder, Grégoire B, Rudy N, Cedric L, David T

- 7 Rappel à l'ordre :
  Dylan G, Luc M, Nathan D, Thomas C, Abdel E, Alan F, Aymen D

- 14 rappels à l'ordre pour Feuille de match incomplète (absence frais, kms) :
  P David, V Bastien, G Mesut, Y Mikael, D Ercan, D Emre, S Bruno, M Stefan, Luc NM, T David, D Didier, M Abdeslam, M Samba, S Mohamed

DESIGNATION DES OBSERVATEURS JEUNES (J. TIRAND)

Cette saison, j'ai renouvelé l'expérience des désignations de "contrôle conseil".
Chaque arbitre senior doit se rendre deux fois au minimum sur un match d'un jeune arbitre afin de lui prodiguer quelques conseils.
J'ai également pris les désignations des parrains qui demandent un travail considérable.
Engagé sur trop de missions à la fois (à la CDA et ailleurs), force est de constater que la mission était trop lourde et j'ai demandé à Christophe de m'épauler dans un premier temps

et de me remplacer, à partir du mois d'avril.

Les difficultés rencontrées dans cette tâche :
- beaucoup d'arbitres officient le dimanche matin (difficultés pour trouver un sénior qui aura également des obligations l'après-midi).
- Des contraintes kilométriques à respecter (du fait que les observations ne soient pas rémunérées).
- Certains arbitres trop peu sérieux, considèrent qu'ils arbitrent le dimanche, et ne croient pas nécessaire d'envoyer une indisponibilité pour le samedi.
- Mais enfin et surtout, des reports de matchs à n'en plus finir.

Un point rapide en chiffres

Concernant les seniors
- Tous les arbitres D1, D2, D3 et AAD ont effectué entre 2 et 3 observations
- Quelques D4 en ont effectué 1 ou 2.
- Mais comme dans tout groupe, il y a des cas particuliers.

Merci à Fred Raphanel et Franck Dagognet pour leurs 4 observations.
Merci à Pascal Guichardon pour les 5 observations.
Merci également à tous les arbitres HC et LRAF qui ont joué le jeu pour me dépanner ou aider leurs collègues.

Concernant les jeunes
63 jeunes étaient disponibles cette saison : 39 JAD et 24 nouveaux
- sur les 39 JAD, 38 ont été vus entre 2 et 5 fois. Seul 1 JAD a été vu une seule fois.
  2 JAD ont rejoint le groupe AAD.
- sur les 24 nouveaux, formés cette saison : 22 ont été vus entre 3 et 5 fois.
  1 JAD vu 6 fois et 2 JAD seulement 2.

Pour conclure, je remercie une nouvelle fois Christophe Paul pour son aide puis son remplacement. Cette saison aura été compliquée du fait d'une météo capricieuse lié à un manque d'organisation de ma part.

Je laisse la place vacante pour les raisons que vous connaissez.
Je vous souhaite bonne chance pour la suite.
Une belle saison 2013/2014 et j'espère être parmi vous dès 2014/2015.
Bonnes vacances à tous.

Rappel : pour faciliter la saisie et le suivi des rapports d'observations renseignez correctement toutes les données demandées sur les rapports

FICHES NAVETTES JEUNES (A. KRIMOU)

NOMBRE DE FICHE SAISIE PAR CATEGORIE

CATEGORIE	*NB DE FICHE SAISIE*
U19	*125*
U17	*265*
U15	*496*
TOTAL	*886*

Comme vous le constatez 55,98% des fiches navette concernent les U15.

La majorité des jeunes arbitres arrivent à l'heure, c'est un bon point. Même avec du retard ils appellent le club recevant pour s'excuser.
Le pourcentage des jeunes arbitres ayant un avis négatif est faible et l'on peut constater que nos jeunes arbitres remplissent bien leur mission.

FICHES NAVETTES SENIORS (GRUARD B) :

Fiches traités : 311

Fiches 1ère division : 160	**Fiches 2ème division : 151**
Fiches Exploitables : 141	Fiches Exploitables : 140
Fiches Inexploitables : 39	Fiches Inexploitables : 8
Fiches Avis négatifs : 12	Fiches Avis négatifs : 11

Les fiches portant une mention particulière ou autres ont été transmises à Christophe PAUL. Lequel est le seul à porter une remarque ou pas. Pour ma part je suis mal placé pour me positionner et cela ne fait en aucun cas partie de mes attributions.
La moyenne de fiches retourner pour chaque arbitre est de 6.
Les clubs de 1ère division retournent plus de fiches inexploitables que ceux de 2ème division (manque essentiellement : nom de l'arbitre, score, etc…).

Le traitement de ces fiches demande un traitement hebdomadaire d'environ 4 heures.

L'arrivée des fiches des clubs de 2ème division double le temps. L'existence de ces dernières est elle vraiment nécessaire ??

N'est-ce pas un doublon de travail qui est déjà effectué avec minutie et précision par la commission de prévention ? (cf. voir commission de prévention > fiches navettes > du 20 décembre 2012).

ECHANGES D'ARBITRES AVEC LE JURA ET LE PAYS SAONOIS (J. TAIPA)

Une réunion s'est tenue à Chalon sur Saône le 5 septembre 2012 à 18H avec Jean Pierre François pour le Pays Saônois, Sylvain Mazzola et Didier Vincent pour le Jura. Les représentants des deux districts ont demandé que l'Ain ouvre ses échanges à la promotion d'excellence pour que le nombre de matchs échangés soit à peu près équilibré.
Les échanges ont débuté le 30 septembre et auraient dû se terminer le 9 décembre. 1 seul match d'excellence est réservé aux échanges dans l'Ain par journée.
Au Pays Saônois, il a été attribué 8 matchs (4 excellence +4 promotion d'excellence)
Au Jura, il a été aussi attribué 8 matchs (4 excellence +4 promotion d'excellence).
Soit 16 matchs réservés aux échanges. (1 match n'a pas été couvert par un arbitre du Jura)
Le Pays Saônois nous a confié la direction de 8 matchs de leur division la plus élevée et le Jura 7 matchs de leur division la plus haute.
15 matchs auraient dû être couverts par des arbitres D1 ou D2 se l'Ain volontaires désignés aussi en fonction de leur domicile. (1 match n'a pu être couvert dans le Pays Saônois, l'arbitre étant indisponible et pas de possibilité pour le remplacer).
Les nombreuses indisponibilités et les mauvaises conditions climatiques expliquent les 2 impairs dans les dernières journées. Il faut recommander aux arbitres d'être vigilants sur leurs désignations et de consulter internet jusqu'au jour de la désignation et de ne pas hésiter à me téléphoner ou me joindre le cas échéant pour m'informer.
Pour les matchs retour cela a été un peu plus compliqué à cause des calendriers décalés et les nombreux matchs reportés. Le Pays Saônois nous a attribués 8 matchs (5 de promotion de district et 3 de 1ère division). Il y a eu 2 impairs sur ces échanges. Nous avons attribué 8 matchs à ce district (4 excellence et 4 promotion d'excellence), il y a eu une impossibilité d'échange que Daniel a pu gérer.

Le Jura nous a attribué 7 matchs de 1ère division. Un seul problème le 24 mars, notre arbitre était indisponible pour maladie et étant en classe de mer en Normandie, je n'ai pas pu régler cet impair.
Nous avons attribués 7 matchs au Jura (3 excellence et 4 promotion d'excellence) et à ma connaissance tous les échanges ont eu lieu.
En conclusion cette année a été un peu plus difficile à gérer, à cause des calendriers et des indisponibilités difficiles à gérer car les désignations en échanges se font en début de période aller ou retour et donc il est plus difficile de trouver un remplaçant pour une indisponibilité tardive. Cependant, grâce à une bonne collaboration avec Daniel, nous avons pu faire face au mieux malgré des circonstances cette année que l'on peut qualifier d'exceptionnelles.

SECRETARIAT (KRIMOU A.)
Nous avons traité 578 courriers pour 48 PV durant la saison 2013/2012.
La saison prochaine chaque courrier sera numéroté afin de faciliter le suivi.

STATUT DE L'ARBITRAGE (J F ECOCHARD) :
Pas de problèmes majeurs.
Décision de la FFF pour le statut de l'arbitrage : La date de remise des dossiers reste au 15 juillet mais la date de terminaison passe à 60 jours.
La liste des arbitres n'ayant pas réalisés leur quota de rencontre pour représenter leur club va être transmise à JF Jannet.

COMMISSION DE DISCIPLINE (F. TEKELI/J. TAIPA)
Information Henri Bénéjan : des rapports d'arbitres sont sujets à interprétation. Absence de distinction entre la faute grossière et l'acte de brutalité (comportement violent). Envisager une intervention sur la rédaction des PV lors de l'AG des arbitres de 2013.

SECTEUR FORMATION RECRUTEMENT FIDELISATION (GUICHARDON A. , N. CHARON)
Emargement obligatoire pour les formations : Saison prochaine directeur de stage et animateur ; (organisation 13/14 : à chaque formation, un directeur de stage, pour l'administratif).

56 journées ou ½ journées encadrées

Formation arbitre assistant semi officiel

- 7 formations se sont déroulées depuis le début de la saison. Avec un total de 111 dirigeants de club formés, le bilan est positif. 20% des dirigeants étaient présents pour un recyclage et 80 % sont des nouveaux arbitres assistants semi officiel.

Remerciements aux clubs de FEILLENS, BELLEGARDE, BELLEY, MARBOZ, LESCHEROUX ST JULIEN pour l'accueil chaleureux et la mise à disposition de locaux.

Formation théorique candidature ligue

- 2 Groupes de travail : les arbitres de moins de 22 ans avec comme responsable Jocelyn et Guillaume et les séniors avec Bilal et Alexis.
- 7 jeunes arbitres (1 abandon) ont suivi 6 formations pour une approche du premier examen le 26 janvier 13.
    - 3 présentés à l'examen du 26 janvier 13 :
        - 1 reçu candidat JAL (PAUL M) ;
        - 2 reçus Pré-Ligue. (HERGAULT P et PERRET B)
    - 3 présentés à l'examen du 01 juin 13 :
        - HERGAULT P, JANJIC A, PEUGNET N ;

- *Concernant les séniors (11 éléments dont 2 abandons). Ils ont suivis 8 formations théoriques avec pour certains des difficultés liées à la complexité de la théorie. Mais le sérieux et le travail de certains vont payer pour une progression au sein du district voir une présentation à l'examen ligue de juin.*
    - 2 présentés à l'examen du 01 juin 13 :
        - 1 arbitre centre sénior présenté (BERTAUX B) :
        - 1 arbitre sénior assistant spécifique présenté (TRICHET S) :

Formation continue

- Arbitre absents à l'AG : 19 participants sur 51 convoqués ;
- Suite à la création, formation du groupe spécifique assistant. La formation s'est terminée par le match du FCBP ;
- Arbitre dont le questionnaire technique n'a pas été réalisé ou avec une note inferieure à 10 : 20 participants sur 49 convoqués ;

Formation initiale (2 sessions)

- Lors de la première, 18 reçus pour 27 candidats ;
    - Sur les réussites :
        - 1 candidat ne poursuit pas (examen sert à valider un diplôme autre) ;
        - 1 candidat dont la licence n'a pas été demandée par le club (nombreuses relances) ;

Propositions :

1) **Unanimité pour passer les 2 candidats** séniors en tant qu'arbitre : ALVES P et EL AYANE A
2) **Unanimité pour passer les 14 candidats jeune (dont 3 Très JAD)** en tant que JAD : AYAD S, DAHBI A, ENNIOUI A, GOKBOGA B, GUIGUE A, JARDIN N, MOLLON R, OLCAY F, PAYET L, PEHLIVAN Emre, PEHLIVAN Ergun, TEIXEIRA D, TOK Iskender, TURKER B.

- Lors de la 2e session, 15 reçus 19 candidats dont les 9 échecs de la 1e session
    - Sur les réussites :

Propositions :

3) **Unanimité pour passer les 3 candidats** séniors en tant qu'arbitre : DIENNET B, JAVANSHIR M, TASPINAR H ;
4) **Unanimité pour maintenir en formation 2 candidats séniors** : MEKKI Z et TOBAR CISTERNA C ;
5) **Unanimité pour passer les 7 candidats jeune** en tant que JAD : BIGOT G, FAEDO A, JAILLET K, MAITRE S, MARCHOUD Z, PANCHOT Q, VEYRAT C
6) **Unanimité pour maintenir en formation 3 candidats jeune :** DJIDDA M (2 matchs), EL HAOUARI J (1 matchs/2 forfaits), FATHOUNI M (comportement)

- Lors de la 3e session, 6 reçus pour 9 candidats (seront comptabilisés saison 2013/2014);

- Arbitres stagiaires, en cours, issus d'autres formations :

  Propositions :

7) **Unanimité pour passer 1 candidat** séniors en tant qu'arbitre : BEN ALI M,
8) **Unanimité pour maintenir en formation 1 candidat séniors** : BOUDJEGHIRA A (pas renouvelé licence) ;

9) **Unanimité pour passer les 2 candidats jeune** en tant que JAD : DARMEDRU J, GRAVA D ;
10) **Unanimité pour maintenir en formation 3 candidats jeune :** KLAY M (formée en U13), PALMA J (2 observations : joue le dimanche en LRAF), RAVAT L (indispo 12/13)

Formation des observateurs et D1 sur la communication, le 02/02/13
Animé par F LACOMBE avec la présence de 15 observateurs, 14 arbitres D1 et 6 Arbitres Assistant

4 Rencontres Arbitres, Educateurs et Présidents, organisé par la commission prévention à Viriat les 19 et 26/01, 02 et 09/02.

Lors de la réunion avec les clubs d'excellence, il avait été proposé de mettre en place le protocole d'après-match. Le constat est aucun retour des arbitres.

4 rencontres sur le rôle des référents arbitres
07/03 à Izernore : 12 personnes représentant 11 clubs
14/03 à Villars les Dombes : 12 personnes représentant 10 clubs
21/03 à St Martin du Mont : 19 personnes représentant 15 clubs
04/0 à St Julien sur Reyssouze : 20 personnes représentant 15 clubs
51 clubs de présents pour 63 personnes dont 29 arbitres.
Satisfaction des présents sur le contenu de ces réunions. Beaucoup y assistaient pour avoir des informations sur la fonction du référent arbitre. Des supports ont été envoyés aux clubs.
Remerciements aux 4 clubs pour leur accueil chaleureux.

Tournois de fin de saison
17/04 : Inter secteur U13 à St Martin du mont : 6 arbitres présents pour 8 candidatures
30/03 : Finale Coupe Nationale U13 :
12 jeunes arbitres ont été conseillés, dans la poursuite de leur apprentissage à la fonction d'arbitre. Merci aux arbitres pour leur investissement et leur sérieux durant cette après midi.
01/06 : plateau U6—U7 à Amberieu et 09/06 : Challenge U11 du Conseil Général à Hauteville :
24 arbitres pour le 1er juin (annulé le jeudi) et 15 arbitres pour le 09 juin, répondent à l'invitation. Les 6 arbitres de la 3e session sont accompagnés d'autres éléments.

Recrutement autre/Mutation
KLAY Marine (stage LRAF féminine) : Convocation à la post formation du 25/01/13. Formation en U13 pour la pratique terrain.
ROUVIERE Kevin (JAD, sans moyen de transport) : Informé le 21/01/13 d'une mission militaire.

Journée Nationale de l'arbitrage
Elle s'est déroule le samedi 3 novembre sur le complexe de VIRIAT.
Les nouveaux arbitres formés lors de la saison 2011/2012 ont été invités pour la remise des maillots offerts par LA POSTE. Remerciement à l'UNAF pour l'apéritif qui a été offert à la fin de la journée.

Effectif au 08/05/13
Arrêt complet depuis le 31/12/12 : 7
Licence arbitre active : 231
Décomposées

Désignable : 210
Non désignable et licence validée : 5 (stagiaires pour désignation manuelle)
Indisponible saison, blessés, renouvellement en attente : 17

DESIGNATIONS (D. LOMBARDO, J.L. BLANC et F. RAPHANEL)

Des chiffres :
2518 matchs ; 115 arbitres
20 championnats District et Ligue couverts par nos arbitres
1 nouveau championnat Féminin dans notre District
Cette année, les difficultés rencontrées dans les désignations sont les suivantes :
- Dans notre catégorie D1, un taux important d'arbitres blessés (25%) ce qui a rendu notre travail difficile dans les désignations en Ligue et en Excellence.

La fin de saison a été très compliquée car les nombreuses indisponibilités d'avril et de mai ont rendu notre mission difficile. Nous tenons à repréciser que les indisponibilités sont à fournir au District 3 semaines avant la date d'indisponibilité. De nombreux arbitres ont oublié cette règle et ont oublié que derrière des indisponibilités tardives, il y a un travail réalisé par 3 bénévoles toujours en activité professionnelle.
Nous remercions d'avance les arbitres, de respecter cette consigne pour la saison 2013/2014 afin de ne pas alourdir notre travail.
Nous profitons de l'occasion pour remercier les arbitres qui mettent un terme à leur carrière et qui vont occuper d'autres fonctions au sein du District.
Remercier, les arbitres et ils se reconnaitront, de leurs disponibilités, souvent de dernières minutes.
Remercier, l'ensemble du corps arbitral du district pour leur sérieux.
Pour terminer, nous aurons une pensée toute particulière, pour la famille de notre collègue Mounir AYACH qui nous a quitté si brutalement.

Dans les débats, il ressort que des matchs changent de jours 2 ou 3 jours avant la rencontre. Problème déjà rencontré. La saison prochaine un pointage sera réalisé pour vérifier si des clubs abusent de la bienveillance des responsables des compétitions.

Information : lorsqu'un arbitre est blessé en cours de semaine, il est invité à prévenir au plus tôt les désignateurs et ne pas attendre la veille ou le jour même pour le faire.

OBSERVATEURS/CLASSEMENT (C PAUL)

Nombre Observateurs : 14 (Dont 2 LRAF et 1 JA)

Fin championnat Observations notées	Niveau Fait	D1	D2	D3	D4	JA	Sén. Déb.	Cand LRAF	Total
AUDRAN Patrick	(D2 à D4)		15	5	2	1	2		25
CELDRAN Romuald	(D3 à D4)		3	2					5
CHARVET Michel	(D2 à D4)			1	8		1		10
CHAVERNOZ Christian	(D1 à D4)	11	5		5	1			22
COSTA RODRIGUES José	(D2 à D4)			6	8	3	3		20
DANELLA Armand	(D3 à D4)			10	9	2	1		22
GRUARD Bruno	(D4)				13	6	2		21
HUICHARD Noel	(D1 à D4)	10	3		2				15
LATOUR Louis	(D3 à D4)			10	7		2		19
MORIN Bernard	(D1 à D4)	8	3	1	2				14
WENDELIN Jacques	(D2 à D4)		2	5	6	1			14

NEZEYS Pierre	JA/Nouveau					11	5		16
FREMAUX Fernand	Cand. LRAF								
MEINDER Pierre	Cand. LRAF							1	1
Total observations		29	31	40	62	25	16	1	204

4 observations :
AAD => 8 arbitres sur 9 classés

2 observations :
D1 => 13 arbitres sur 16 classés
D2 => 14 arbitres sur 18 classés
D3 => 18 arbitres sur 18 classés
D4 => 21 arbitres pour 41 classés
AAD => 1 arbitre (arrêt spécificité en cours de saison)

1 observation :
D1 => 1arbitre (indispo 2013)
D2 => 3 arbitres (indispo 2013)
D4 => 23 arbitres pour 41 classés

Au 31/05/13, le budget déplacement pour les contrôles est évalué à environ 8100 €.

11) **Candidature Observateur Jeune Arbitre :** ROPERT Charles (unanimité)
12) **Candidature Observateur Jeune Arbitre et Arbitre Assistant :** RAMIREZ Manuel (unanimité)

<u>Classements</u>
<u>Groupe D1 :</u> 18 avec 2 descentes
13 arbitres classés
1 montée en LRAF (BALESTRA M)
1 démission définitive (indispo. 12/13 : YIGIT O)
1 Choix Arb. Ass. Spécifique (PERRELLE X)
1 indisponibilité de 2 saison (reclassé D2 : GUICHARDON P)
1 Arrêt de carrière (GUICHERD O : <u>candidat délégation</u>)
1 Mutation (CASULA Y)
6 à 8 arbitres à remplacer dans le groupe D1 (dépend du classement final de BALESTRA M, CASULA Y et GUICHERD O)

13) **<u>Proposition : maintien des 2 descentes : à l'unanimité</u>**

<u>Groupe D2 :</u> 18 avec 3 descentes
14 arbitres classés
2 Arrêts (GAUTHIER Y : <u>candidat délégation</u> et AYACH M)
1 arbitre non classé (indispo. 2 saisons) reclassé D3 (BOUVET L)
8 à 10 arbitres à remplacer dans le groupe D2 (dépend du classement final de BALESTRA M, CASULA Y et GUICHERD O) uniquement par le biais des montées et arrêts
A rajouter les 3 descentes prévues dans le règlement :

Propositions :

14) **Minimum 1 descente en D3 : à l'unanimité**
15) **Limiter à 9 montées du groupe des D3** (pour définir le nombre de descente en D3) : 11 pour et 7 abstentions

Groupe D3 : 24 avec 4 descentes
18 arbitres classés et 5 non classés
Pas d'arrêts de carrière
1 Arbitre indispo. 2saison. Passage en D4 (GRONDIN J)
1 Arbitre avec demande de passer HC pas classé en 12/13 (TOMMASINO JB)
1 mutation pas classé en 12/13 (LANCIA P)
1 arbitre indispo. en 13/14 reclassé D3 (BOUVET L)
2 arbitres indispo. en 12/13 sans certitude de reprendre (TURPIN F/BROYER J)
Réduction du groupe D3 à 18 arbitres **effectifs** « décision plénière CDA janvier 2013 ».

Propositions :

16) **Maintien dans le groupe** des 3 arbitres indisponibles 12/13 et incertain de reprise (TURPIN F/BROYER J), et (BOUVET L : non reprise 13/14) **en supplément à l'unanimité**
17) **Limiter à 3 descentes en D4 : à l'unanimité**
18) **Classer D3 : EL AYANE hamed, DIENNET Benoit et TASPINAR Huseyin : à l'unanimité**

Groupe D4 : 4 montées en D3
41 arbitres classés
Définir le nombre de montée précise, en fonction des places disponibles :

19) **Minimum 4 montées : à l'unanimité**
20) **Création d'une filière Promotionnelle : Intégrer les JAD à leur passage en sénior (groupe en parallèle) avec pour condition : à l'unanimité**
    - Intègrent la formation LRAF ;
    - Résultats au test écrit supérieur à 10 ;
    - Sans évolution 2 ans consécutivement, basculent dans la filière sénior ;

Arbitres Assistants Spécifique : filière créée cette saison
8 arbitres classés et 1 non classé
1 arrêt en cours de saison (DEMIRCI E)
1 Arrêt en fin de saison (RAMIREZ M : candidat délégation)
2 arbitres à remplacer et 1 autre (dépend de la réussite de l'examen théorique LRAF : TRICHET S).

Propositions :

- **Créer 2 niveaux en fonction du classement à l'unanimité**
- **AAD 1 : avec possibilité d'être AA en PHR ;**
- **AAD 2 : AA en excellence**

(Mettre le groupe AAD 1 à 4 éléments, permet d'avoir toujours 6 spécifique en district et 3 en PHR : permet rotation avec les 4 AAD 1)

Pour information : 3 candidatures, à ce jour : DUC D, FRANCOIS F et MARTIN SISTERON B **(décision pour l'AG des arbitres)**

CHOIX DU TEST WERNER
TEST DE WERNER HELSEN :

⇨ 1ere proposition : D1/D2/D3 (choix majorité des arbitres le 08/09/12)
- Si réussite : 10 pts

- Si échec
    - 1ère année : 5 pts
    - 2ème année : 5 pts mais désignations au niveau inférieur jusqu'à fin de saison
- Si non participation
    - 1ère année : 0 pts
    - 2ème année : Déclassement au niveau inférieur

Propositions :

Dans l'annexe 4 : modalités de notation

21) Créer un paragraphe H avec les modalités ci-dessus : à l'unanimité

22) Réduire le paragraphe A (observations) à 430 points : à l'unanimité

VOEUX

Proposition du Président du District de préparer un vœu pour l'AG du District, pour que la nomination d'un arbitre stagiaire en tant qu'arbitre ou jeune arbitre soit du ressort de la Commission d'arbitrage et non plus du Comité Directeur du District :
Vœu rejeté car non-conforme au statut de l'arbitrage

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE : non réalisé ou note inferieure à 10

Suspension de 7 arbitres n'ont pas réalisé le Questionnaire Technique ou ont une note inferieure à 10 depuis ces 2 dernières saisons.
Absence lors de l'examen du 04 mai 2013. La licence ne pourra pas être renouvelé jusqu'à passage d'un examen arbitre ;

Arbitres concernés :

		S 12/13	S 11/12
AUDERGON	Benjamin	7,5	NR
BENOIT	Didier	NR	NR
BOKARKA	El Hassan	7,5	NR
SARIKAYA	Mustapha	NR	NR
SLAMANI	Mohamed	NR	NR
SYLEJMANI	Mehmet	9,5	NR
TOUTA	Malik	9	NR

NR = Non Réalisé

COMMUNICATION

Tous les mois parait sur le site du District le compte rendu d'activité du secteur formation recrutement fidélisation.

REVALORISATION TARIF INSCRIPTION EXAMEN (A. GUICHARDON)

But : Fournir un maillot d'échauffement aux arbitres ayant réussi l'examen.

Propositions :

23) Revaloriser le tarif d'inscription à l'examen : à l'unanimité pour proposer au CD le montant de 80 €

DOTATION VESTIMENTAIRE Saison 13/14 (Pilotes : A GUICHARDON, G STRIPPOLI et JL BILLOUD) :

Un sponsor trouvé (JL Billoud). Le montant alloué par le Conseil Général ne permet pas d'avoir une somme substantielle pour attribuer une tenue spécifique.

Démarchage d'un 2e sponsor et réalisation de 3 devis différents (A Guichardon, G Strippoli et D Lombardo). Le choix sera à valider en Comité de Direction.
Budget 12/13 sur frais de gestion : 3500 €
Budget 13/14 sur frais de gestion : 3000 €

MEDECIN FEDERAL

Médecin fédéral pour la validation des dossiers médicaux des arbitres.

- JF JANNET a trouvé un médecin à l'hôpital de FLEYRIAT (DC POULARD). Une convention va être mise en place
- Attente d'une réponse pour un 2e médecin du sport ;

ARBITRE FUTSAL

⇨ Arbitre Futsal : GUICHERD O s'est proposé pour suivre cette filière

ORGANISATION AG

⇨ 14 Septembre 2013 : Recherche d'un club support (salle et piste d'athlétisme)

- William démarche dans le canton d'Amberieu en Bugey, Nantua et Oyonnax ;
- Alexis démarche sur le canton de Bourg en Bresse ;
- Georges Piste de Chatillon sur Chalaronne et salle de Marlieux (accord club) ;

Décision est prise d'organiser l'AG des arbitres à Marlieux avec test Werner à Chatillon sur chalaronne.
Envisager de programmer l'AG 2014, le 30/08/14

BUDGET

Tous les arbitres séniors en activité ont réglé les 30€ de frais de gestion (12 arbitres sur 17 LRAF/FFF)
JAD : DEMIR Ercan, non réglé.

Action 2013/14

Jean François JANNET invite la CDA à développer les actions concernant les référents arbitres

Organigramme de la CDA

René PRADA, après 29 ans de services prend du recul.
Jocelyn TIRAND arrête pour la saison 2013/2014
Remerciements à tous les 2 pour tous les services rendus au Football.

Après avoir œuvré toute la saison 2012/2013 dans la formation des candidats ligue, ABBES Bilal et STRIPPOLI Guillaume intègrent la CDA.

COMMISSION COUPES

Après une saison perturbée par les conditions météorologiques, les coupes des Groupements et de l'Ain ont pu se dérouler presque normalement et ce, grâce à vous les clubs pour avoir accepté de jouer à partir du 3ème tour « cadrage » et ce jusqu'au ¼ de finale, le mercredi soir avec toutes les contraintes que cela comporte.

Merci encore à tous.

Au nom de la Commission, je vous souhaite à tous de passer de bonnes vacances et de vous retrouver la saison 2013/2014.

Patrick PITARD

COMMISSION DELEGATIONS

Cette saison 2012/2013, la Commission Délégations a couvert 74 rencontres classées à risques comme suit :
5 rencontres U17 de niveau 1
5 rencontres U19 de niveau 1
58 rencontres seniors de niveau 1
8 rencontres seniors de niveau 2

Toutes ces rencontres se sont déroulées sans incidents ce qui prouve que la présence d'un délégué est primordiale pour le bon déroulement d'une rencontre.
Je remercie tous les délégués pour leur contribution.
Bonnes vacances à tous.

Le Président de la Commission,
Patrick PITARD

COMMISSION DE DISCIPLINE

A l'heure de la publication de ces chiffres, il reste 2 auditions à tenir et quelques dossiers en cours. Le bilan disciplinaire pour la saison 2012/2013 est donc provisoire (sans la dernière journée) et s'établit comme suit :

Avertissements :	4343	(4679 en 2011/2012)
Exclusions :	297	(342 en 2011/2012)
Auditions :	13	(11 en 2011 / 2012), dont 8 avec instruction

******

Cependant d'autres chiffres méritent d'être cités pour alimenter la réflexion :

- ✓ 270 suspensions de 1 match ferme ont été prononcées suite à 3 avertissements (328 en 2011/2012).

- ✓ 62 dossiers d'incidents divers (non consécutifs à une exclusion) ont été traités (88 en 2011/2012). Ces dossiers concernent par exemple les incidents d'après match, les problèmes de police des terrains, les exclusions de dirigeant(s), etc.

- ✓ 6 retraits de points avec sursis ont été prononcés (principalement pour des exclusions de dirigeants, en application du barème de sanctions aggravé de la ligue) (5 en 2011/2012).

- ✓ 6 matchs ont été arrêtés avant la fin du temps réglementaire (bagarre ou agression d'arbitre) (5 la saison précédente).

- ✓ 3 suspensions d'une durée supérieure à 6 mois ont été prononcées (entre 2 et 12 les saisons précédentes).

******

L'analyse de ces résultats fait apparaître une diminution des sanctions les plus appliquées (moins 7% en ce qui concerne les avertissements, et moins 13% en matière d'exclusion), et si cet aspect positif peut être porté au crédit du travail entrepris par la Commission de Prévention au sein des collectifs, il n'en demeure pas moins qu'il lui reste encore du travail à accomplir.
En effet, on note a contrario une augmentation des affaires ayant donné lieu à audition (13 contre 11) et surtout, parmi celles-ci, une forte progression des dossiers soumis à instruction, c'est-à-dire des affaires susceptibles d'entraîner les sanctions les plus importantes (8 contre 5).

Cela étant, la commission reste toujours soucieuse devant la montée de l'intolérance (parfois sur fond de racisme) et de la violence du public à l'égard des arbitres et des visiteurs. Cette violence se manifeste le plus souvent verbalement mais quelquefois physiquement et donne lieu à des agressions intolérables.

Au prétexte que la décision prise par l'arbitre n'est pas celle attendue, l'arbitre est abreuvé de moqueries, d'injures le plus souvent blessantes, grossières ou obscènes.
Dans certains cas, ce déchaînement a atteint un caractère odieux, insupportable qui est une atteinte à la personne.
De la même façon, les joueurs visiteurs sont parfois, eux aussi, la cible de tels comportements

Cette saison encore, la commission a eu à connaître des incidents particulièrement violents de la part de groupe de spectateurs ou même d'individu isolé.

Si la sanction peut être immédiate pour les joueurs, calmer les débordements du public relève de la mission des clubs. C'est une action qui demande une grande implication de la part des dirigeants car ce sont les clubs qui restent évidemment les premiers pénalisés par ces comportements irresponsables.
Comme à chaque saison, il faut rappeler que le délégué joue un rôle important dans le bon déroulement de la rencontre : il ne doit pas simplement être un nom sur une feuille de match, pour "faire plaisir au district", ni limiter son action à renvoyer le ballon sorti de l'enceinte du terrain.
Il est peut-être utile de rappeler aux clubs que la mission de délégué de terrain (à ne pas confondre avec le délégué du District) est définie dans l'annuaire du District de la présente saison, aux pages 24 et 25.

Il faut donc que les Clubs disposent de Délégués **licenciés** **compétents** ; c'est à dire formés et conscients du rôle important en pédagogie et en communication qu'ils ont à jouer.

Lors de l'examen des dossiers de ce type (police des terrains), la commission prend en compte les différentes mesures prises par les clubs et apprécie la gravité des fautes commises. La commission ne fait qu'appliquer les règles prévues au chapitre IV du règlement disciplinaire de la FFF.

Rappelons ici que la sécurité des visiteurs, joueurs ou officiels, est de la responsabilité du club recevant, mais que chaque club reste responsable-y compris en déplacement- du comportement de ses propres « supporters ».

Henri BENEJAN

COMMISSION FEMININE

CAF DEPARTEMENTAUX (à Viriat le 8/09)
Nombre de rassemblements : 3 prévus – 1 réalisé – 2 annulés à cause des conditions météorologiques
Filles concernées : des U11 aux U16
Ces rassemblements ont pour but de réunir toutes les filles de 9 à 15 ans, de mixité afin de leur proposer de la pratique exclusivement féminine. Le contenu de ces journées est principalement des matchs par catégorie, par affinité et par proximité géographique.

CAF DE SECTEUR
6 CAF de secteur ont été mis en place cette année.
Ils ont été lancés à l'issue des vacances de Février :

- Secteur MACÔNNAIS : responsables SOPHIE COLLARD et Estelle PACCOUD
  15 séances, 10 filles de moyenne
- Secteur HAUT-BUGEY : responsables KONCAGUL KORKMAZ et STEPHANE DUBOIS
  15 séances, 11 filles de moyenne
- Secteur COTIERE : responsables MELANIE PATUREL et LAETITIA PARRASSIN
  15 séances, 9 filles de moyenne
- Secteur DOMBES : responsables KATIA BOUHILA et SIGOLENE PERNET
  15 séances, 14 filles de moyenne
- Secteur VAL DE SAONE : responsables NICOLAS MINARD et SIMON BRIDAY
  15 séances, 9 filles de moyenne
- Secteur BRESSE-REVERMONT : responsable NATHALIE DUPAIN MANGEAT
  15 séances, 8 filles de moyenne

Ces CAF ont pour but de réunir les filles U11-U12-U13 d'un même secteur, 1 fois par semaine pour faire un match amical ou un entrainement en vu de :

- Mieux connaître les filles de leur âge proche de chez elles
- Préparer le challenge U13 F
- Favoriser la création d'équipes féminines jeunes

CAF INTERDISTRICTS
Nombre de rassemblements : 2
- A Montrevel (01) le 10/10 pour les U14 à U15 : triangulaire contre le Jura et Pays Saônnois
- A Begnins (Suisse) le 23/02 pour les U16-U17-U18 : amical contre la sélection U18F du canton de Vaud

RID U15ans F. (à Hauteville du 2 au 4/11/2012)
Filles concernées : 10 joueuses U15 et U14

RID U13ans F. (à Hauteville les 4 et 5/05/2013)
Filles concernées : 13 joueuses U13

FINALES REGIONALES FUTSAL (à Faverges) le 31/03/2013
La section féminine de PVFC Oyonnax a été désignée pour représenter le district de l'Ain dans les catégories U11-U13 et U16. Suite à un problème d'effectif, ils n'ont pu présenter une équipe U11. La commission féminine remercie le club d'Oyonnax PVFC pour sa participation et son comportement.

JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOT FEMININ (prévue le 2/06/2013 à Manziat)
Filles concernées : U6 à Seniors
X joueuses présentes
Tournoi sur la journée pour les Seniors et les U17 à U14
Animations et matchs pour les plus petites

JOURNEE FRANCO-SUISSE (à Gland – Suisse le 18/12/2011
27 joueuses présentes (catégories U13 et U15)
Tournoi Futsal sur la journée contre des sélections des cantons suisses (Vaud, Valais et Genève) et du district Haute Savoie Pays de Gex.

BILAN

Lors de cette saison, en plus des diverses actions présentées ci-dessus le district a organisé un championnat Seniors 2ème phase (la 1ère phase s'étant déroulé en partenariat avec le district du Rhône comme les années précédentes) et un championnat U15F en match aller-retour.
De plus, en janvier 2013 a été organisé à St Denis les Bourg un tournoi FUTSAL pour les seniors et les U18.
En ce qui concerne la saison à venir, le district prévoit donc de gérer intégralement un championnat Seniors, un championnat U18 et un championnat U15

Un grand merci aux différents éducateurs ayant encadré toutes ces actions, aux clubs ayant mis à dispositions leurs infrastructures pour nous accueillir, et à toutes les personnes qui œuvrent pour le développement du football féminin dans leur club.

La Commission Féminines

COMMISSION INFORMATIQUE

Mise en place cette saison de la numérisation des feuilles de match le dimanche par les clubs.
Pour la saison 2013/2014, toutes les feuilles de championnat seront numérisées. Seules les feuilles de plateaux seront envoyées, soit par courrier, soit en pièces jointes par mail.
Quelques petites mises au point à faire pour la saison 2013/2014.

Opération satisfaisante dans l'ensemble.

Maurice LACQUES

COMMISSION PREVENTION

Objectifs : Lutter contre la violence et les incivilités au niveau du district de l'Ain
Moyens : Sensibiliser et Alerter – Prévenir – Valoriser

Organisation :

- 15 membres
- 1 réunion mensuelle suivie d'un compte rendu écrit et d'une synthèse pour le passage au PV
- 1 rapport oral réalisé au comité de directeur par un membre élu de la commission

Programme de la saison : 14 actions concrètes.

Bilan au 16 juin 2013

Sensibilisation et Alerte

- *Exploitation des fiches négatives de prévention arbitres et éducateurs*

Action établie pour : alerter et accompagner les clubs déficients. Avertir la commission des arbitres.
Action terminée.

- *Exploitation du listing disciplinaire*

Action établie pour : Avertir les clubs concernés sur leur positionnement progressif par rapport au barème des sanctions dont l'ultime est l'exclusion de la charte du fair-play pour la saison en cours.
Action terminée.

- *Suivi du retour de la charte du fair-play*

Action établie pour : Vérifier que tous les clubs engagés dans les différentes compétitions gérées par le district aient bien signé la charte dudit district.
Action terminée.

Prévention

- *Suivi des matchs à risques*

Action établie pour : Prévenir et agir sur des matchs présentant des risques.
Action terminée. Sur 74 matches classés à risques, 66 de niveau 1 et 8 de niveau 2, 1 seul match avec de mauvais comportement à déplorer.

- *Suivi des fiches de prévention Arbitres et éducateurs*

Action établie pour : Encourager les arbitres et les éducateurs à communiquer des données à la commission prévention pour que celle-ci détermine les points positifs afin de les valoriser et rechercher les points à améliorer avec les dirigeants de clubs, leurs éducateurs et les arbitres.
Action terminée.

- *Réunions « présidents, éducateurs et arbitres»*

Action établie pour : Amener davantage de reconnaissance et de dialogue de tous les acteurs principaux entre eux lors des matchs. Partager des idées, des expériences sans à priori.
Action terminée. Pour la saison prochaine l'action sera intégrée au forum "Ensembles, parlons le même football "

- *Réunions des 4 collectifs*

Action établie pour : Fédérer les clubs pour renforcer des liens de convivialité et instaurer le partage des actions mis en place dans les clubs.
Action terminée. En cours de réflexion pour une animation peut être différente du collectif 01.

- *Gestion des bancs exemplaires pour la catégorie U19*

Action établie pour : Faciliter le rôle de l'arbitre et faire réfléchir les éducateurs sur leurs attitudes.
Action terminée.

- *Le football Challenge des meilleurs supporters*

Action établie pour : Amener plus de convivialité autour des terrains et créer une ambiance festive.
Action terminée.

- *Charte du fair-play*

Action établie pour : Sensibiliser les clubs à leurs devoirs de respect et de sportivité sur les terrains tout au long de la saison.
Action terminée.

Valorisation

- *Equipe sans carton*

Action établie pour : Valoriser les clubs qui manifestent un esprit fair-play et faire prendre conscience que des matchs se déroulent sur certains terrains dans un bon esprit.
Action terminée.

- *"Le football c'est beau, la violence c'est moche" en partenariat avec l'amicale des éducateurs et la commission technique*

Action établie pour : la catégorie U9, lors de leur journée d'accueil, échanger avec les joueurs, leurs éducateurs et parents puis demander aux jeunes de réaliser un dessin exprimant le mieux le fair-play. Récompenser 12 lauréats ainsi que leurs éducateurs.
Action terminée.

- *La Fondation du Football*

Action établie pour : Aider les clubs à mutualiser leurs actions et à les valoriser aux yeux de tous. Faire connaître aux autres clubs les actions de la Fondation.
Action terminée.

- *Challenges du fair-play et de la sportivité*

Action établie pour : Récompenser les clubs ayant au cours de la saison, pratiqué le football dans le respect des règles et de l'esprit du jeu. Récompenser les clubs démonstratifs d'un bon accueil, de la bonne tenue de leurs dirigeants, de leurs éducateurs, de leurs joueurs ainsi que de leurs spectateurs.
Action en cours (établissement des classements).

En cette première saison de mandature, il a été parfois difficile de tout coordonner. Mais étant donné l'implication de tous ceux qui ont contribué à nous donner toutes les informations nécessaires à la bonne marche de la commission, la plupart de nos actions ont été concrétisées.
La communication est toujours un vecteur indispensable afin de faire évoluer notre football départemental.
Les 15 membres de la commission souhaitent une excellente trêve à tous les bénévoles et salariés des clubs avec le plaisir de les retrouver la saison prochaine.

Stéphane POIRIER

COMMISSION DES REGLEMENTS

Au 21 Mai 2013, la commission a traité 208 dossiers se répartissant comme suit :
. 52 réclamations
- 35 d'avant match (dont 3 requalifiées en réserve d'après match)
- 17 d'après match

. 38 dossiers divers

. 101 forfaits simples
- 39 en seniors
-29 en U19
- 17 en U17
- 16 en U15

. 15 forfaits généraux
- 6 en seniors
- 4 en U19
- 3 en U17
- 2 en U15

. 2 forfaits en coupe

Joueurs sanctionnés d'arbitrage
240 joueurs désignés en seniors
54 joueurs désignés en jeunes
10 joueurs seniors n'ont pas honoré leur désignation.
Aucun en jeunes.

François PELLET

COMMISSION TECHNIQUE

A – FORMATION – RECYCLAGE – SUIVI DES EDUCATEURS

Cette saison encore, la Commission Technique a maintenu, comme priorité **d'action, l'accompagnement des clubs pour structurer leur encadrement, s'adressant particulièrement aux Educateurs qui encadrent le football d'animation** (U7, U9, U11, U13 et féminines).

Ont été organisés en 2012/2013 :

- 1 Formation des responsables techniques jeunes de clubs : 10 présents

- **287 visites Ecole de Foot (séances ou commissions techniques) pour 25 clubs visités.**

Module « j'accompagne »

- **20 soirées** sur les secteurs à l'intention des Educateurs U7 – U9 – U11 – U13
- **247 Educateurs vus (au moins une fois) sur ces formations modulaires**.

Commissions Techniques de secteurs :

Le contenu a été revu, il concerne désormais le foot à 11 jeunes avec le développement d'une thématique sur l'ensemble d'une séance.

Le secteur du Val de Saône est très dynamique avec régulièrement plus d'une vingtaine de participants. Le Haut Bugey parvient à maintenir une bonne moyenne (12) lorsque la météo nous épargne. Le Bugey a su fidéliser quelques Educateurs mais encore trop peu de participants. La Bresse et la Dombes Côtière ont du fusionner pour enfin permettre l'organisation des CTS sur le site de St Paul de Varax.

Un grand merci aux clubs qui nous ont accueillis et aux Educateurs fidèles qui se sont déplacés sur ces CTS.

1 soirée de recyclage à l'intention des Educateurs le 11 Janvier 2013 à Grièges – Thème : Travail tactique défensif : 10 présents

1 information pour les éducateurs Gardiens de but : 10 présents

Formations Fédérales d'Educateurs :

- 3 modules U9 Jeunes Cadres : 65 stagiaires
- 3 modules U11 Jeunes Cadres : 46 stagiaires
- 1 module U9 : 11 stagiaires
- 2 modules U11 : 34 stagiaires
- 2 CFF 1 : 20 stagiaires
- 2 modules U13 : 28 stagiaires
- 1 module U15 : 11 stagiaires
- 1 CFF 2 : 15 stagiaires
- 1 module U17-U19 : à venir
- 1 module Seniors : 14 stagiaires
- 1 CFF3 : 21 stagiaires
- 1 module U7 : 13 stagiaires

- BE1 : 6 stagiaires

- 3 certifications : 29 éducateurs admis sur 38

- 1 certification : à venir

Remerciements aux clubs qui nous ont accueillis, aux éducateurs qui sont venus se former et aux collègues qui ont assuré l'encadrement.

B – LABEL ECOLE DE FOOT 2012/2013

* 4 clubs ont déposé dans les délais (30/11/12) un dossier de demande de labellisation.
* Pour ces 4 clubs, l'étude sur les conditions d'encadrement a été satisfaisante et à conduit la Commission Technique à effectuer des visites d'évaluation (séances et matches).
* Félicitations aux clubs qui se verront attribuer le label cette saison.
* Les Ecoles de Foot des 19 clubs labellisés les saisons précédentes ont également été visitées pour confirmation.

C – DETECTION ET PERFECTIONNEMENT DES JEUNES

C1) DETECTION

* Joueurs nés en 98 (14 ans)

33 joueurs vus sur l'ensemble des journées et matches de détection pour aboutir à une sélection de 16 joueurs. Celle-ci a dignement représenté l'Ain à la Coupe Interdistricts 14 ans (Toussaint 2012 à Hauteville). Félicitations à Clément Vincent (FCBP – Ex Dombes Bresse) et Marwane Kharbaoui (FCBP – Ex Ain Sud Foot) pour leur participation à la Finale de la Coupe Nationale U15 avec la sélection Rhône-Alpes.

* Joueurs nés en 99 (13 ans)

68 joueurs signalés par leurs Educateurs ont été vus sur 4 journées de détection.
17 d'entre eux rencontreront le Jura lors du Challenge Gérard MILLET le 30 Juin 2013 à Molinges.
Ces joueurs seront revus fin Août 2013 à Viriat afin de dégager le groupe qui préparera la Coupe Interdistricts 14 ans (Toussaint 2013).

* Joueurs nés en 2000

169 joueurs vus dans les secteurs le 20 février 2013 :
- 60 pour l'intersecteur le 17/04/2013 à St Martin du Mont
- 29 pour un rattrapage
- 36 joueurs seront convoqués le fin Août 2013 à Viriat pour poursuivre le parcours d'Excellence Sportive.

C2) PERFECTIONNEMENT GARDIENS DE BUT

24 gardiens de but 14 – 15 ans (10 présents en moyenne) ont pu bénéficier de 10 jours de perfectionnement programmés sur les congés scolaires.

C3) FEMININES

Le développement du football féminin est un des axes prioritaires de notre politique technique départementale.
Voir en Commission Féminines les objectifs de cette politique et le compte rendu d'activité.

C4) HORAIRES AMENAGES EN COLLEGES

6 clubs bénéficient d'un aménagement d'horaires ou d'une section sportive officielle (Bourg Péronnas, Montréal, Bellegarde, Pont de Veyle, Pont de Vaux, Misérieux Trévoux) avec un fonctionnement (très) satisfaisant ; 5 ayant le label fédéral.
A noter que la section du collège de Pont de Vaux est une section féminine.

D – <u>ACTIONS PROMOTIONNELLES</u>

D1) <u>25ème Plateau Départemental U6 – U7</u>

Samedi 1er Juin 2013 à AMBERIEU EN BUGEY.
97 équipes sont attendues.
Remerciements (anticipés) à Ambérieu FC pour l'organisation de cette journée.

D2) <u>24ème Challenge U11 du Conseil Général</u>

Dimanche 9 Juin 2013 à Hauteville Lompnès.
La Commission Technique reconduira la formule dite de « l'Echiquier » permettant à tous les cantons de disputer le même nombre de matchs, plus équilibrés et dans un climat moins passionné.
Remerciements (anticipés) au CO Plateau pour l'organisation de cette journée.

D3) <u>Journées d'accueil U9</u>

Elles se sont déroulées Samedi 29 septembre sur 3 sites à **BELLEGARDE – ST ANDRE DE CORCY** et **MARBOZ** :

- 97 équipes de foot à 6 (32 à Bellegarde, 35 à St André de Corcy à et 30 à Marboz) soit 780 joueurs et joueuses environ.
- Une après-midi festive constituée de 6 matchs pour chaque équipe et d'un atelier dessin sur le thème du Fair-play.
- Des réunions d'informations à l'attention des éducateurs et des parents sur les comportements à adopter autour des terrains.

Ces journées sont organisées en collaboration avec la Commission Prévention et l'Amicale des Educateurs et seront reconduites la saison prochaine le Samedi 21 Septembre 2013.

L'équipe technique départementale (E.T.D.) remercie vivement tous les clubs sollicités pour l'organisation de ses actions, parfois à plusieurs reprises, et qui répondent toujours favorablement.

Je tiens personnellement à remercier tous les clubs, dirigeants, arbitres, joueurs et éducateurs avec qui j'ai eu la chance de collaborer pendant plus de 15 ans. Cette dernière saison au District de l'Ain est passée encore plus vite que les 14 précédentes. « Put… 15 ans » comme disaient les Guignols ... Que de rencontres, d'échanges et de partage sur et au bord des terrains du département.
Remerciements spéciaux à Patrick, Jean Jacques, Bernard, Paul, Georges, Jean Marc, Maurice, Esther et Myriam qui m'ont accueilli et accompagné dès mes débuts … à Francis, Lilian, Kevin, Pierre, Fabien, JO et Mélanie, membres de l'ETD, qui ont permis la démultiplication des actions avec plus de proximité … à Jean François et Joël pour la confiance qu'ils m'ont accordée.
Même du côté de la Ligue Rhône-Alpes, je serai toujours attentif au District de l'Ain et je suis certain que Pierre, Fabien et les autres continueront d'œuvrer au service des clubs du département.

Pour la Commission Technique,
Xavier LACRAZ (CTF)

COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La FFF a initié une mise à jour complète des classements des infrastructures sportives suite aux modifications réglementaires validées au cours de l'Assemblée Fédérale du 27 juin 2009 (applicable à cette date).
Afin de concilier les impératifs liés aux règlements des épreuves avec l'existant en matière d'installations sportives, le Président du District s'est engagé auprès de la LRAF à faire procéder sur l'ensemble de notre territoire aux visites de classement de toutes nos installations d'ici 2016.
Toutes les installations des Clubs dont les équipes évoluent en Excellence, en Promotion d'Excellence et en 1ère division (mis a part 2 dossiers en cours dont Bressolles qui a fait l'objet de rappels pour effectuer certaines modifications) ont été classées ou confirmées.

Rappel sur les principaux niveaux qui nous concerne :

Niveau 4 : Installations minimales utilisées en division d'Honneur senior masculin des Ligues Régionales
Niveau 5 : Installations minimales utilisées pour les championnat nationaux féminins, nationaux jeunes et foot Entreprise et en compétitions régionales (à l'exception de la division d'honneur senior masculine) et de Districts pour le niveau de compétition le plus élevé (pour notre District aux compétitions d'excellence ainsi que pour les clubs qui participent au championnat de ligue en U19- U15-et U13 ***même si l'équipe senior du club ne joue qu'en championnat de District***) et pour la participation à la Coupe de France à compter du 3em tour.
Niveau 6 : Installations minimales utilisées dans toutes les autres compétitions.

Suivant le types d'activités ou de compétitions se déroulant sur la dite installation.

Les différents niveaux seront également les suivants :
Niveaux Foot A 11- Foot A 9 – Foot A 7 – Foot A5

Un renfort conséquent de volontaires, tous Dirigeants de clubs on été recrutés pour renforcer la dite Commission des Terrains (C D T I S) au cours de cette saison outre les réunions de formation nous avons procédés aux classements des installations suivantes :

Classement : niveau 5 : Vandeins

Classement Niveau 4 SYE : Laiz

Classement Niveau 5 SYE : *Veyziat*

Confirmation de Classement niveau 5
Dompierre sur Veyle – Fareins – Hauteville - La Boisse - St Martin du Fresne

Classement niveau 6
Anglefort – Chavannes – Chaveyriat + A 9 – Coligny + A 7 – Jayat – St Marcel en Dombes – Tramoyes + A 9 S – Vandeins – Nurieux Volognat + A 11- St Matin du Fresne A 9.

A ce jour nous avons
12 Dossiers en cours : manque pour certains les plans, : vestiaires , surtout ,aire de jeux avec emplacement des mains courantes – A O P etc)

2 Dossiers en Ligue :

<u>Terrains en confirmation décennale 2013</u> (Dossier à déposer avant le 30 juin2013)

- Balan Stade municipal
- Belley Stade Geo Goiffet
- Bourg en Bresse Stade marcel Verchére
- Miribel Parc des Sports de la Chanal1
- Montréal La cluse Stade Orindis N°1
- Montréal La cluse Stade Orindis N°2
- Péronnas Stade municipal

Il est à noter que la **C**ommission **R**égionale des **T**errains et **I**nfrastructures **S**portives de la Ligue (**CRTIS)** a adressée à chaque Mairie ou propriétaires des installations, l'imprimé demande de Confirmation de Classement et un modèle d'AOP.

Eclairage

Le règlement de l'Eclairage des Terrains adopté dans les mêmes conditions fixe **5 niveaux (E1 à E 5**) nous notons que les clubs qui possèdent un éclairage classé Fédéral ou Régional tiennent à le conserver et font le nécessaire pour solliciter les visites de confirmation dans les délais.

La **C**ommission **F**édérales des **T**errains et **i**nstallations **S**portives a élaborée un projet de modifications aux textes fédéraux motivées par l'ensemble des erreurs, imprécisions et omissions relevées depuis la mise en application de ce règlement pour le classement des installations. Ces modifications, seront proposées au vote de l'Assemblée Générale de la FFF du 22/06/2013

Le Comité Directeur a mis en place une commission composée de personnes ayant une expérience footballistique et d'élus territoriaux. Cette commission a comme objectif, d'étudier ces propositions de modifications, en se concentrant surtout sur les parties spécifiques à la pratique de notre football départemental <u>dont la partie éclairage.</u> Elle prendra également en compte les aspects mettant en difficultés financières les municipalités et les communautés de communes.

Elle fera ensuite faire remonter les informations et les propositions retenues aux instances supérieures du Football (Ligue- LFA –FFF).

La C D T I S

Vote de l'assemblée sur l'ensemble des rapports d'activités : adopté à l'unanimité.

Budget Prévisionnel et tarifs 2013/2014

<u>Budget Prévisionnel 2013/2014</u>

Georges LUCET étant absent, c'est Daniel LOMBARDO qui est chargé de communiquer les quelques informations relatives au budget prévisionnel 2013/2014.

Ce budget a été présenté au dernier Comité de Direction du 6 Juin 2013 et a été mis sur le site, dans les documents de l'A.G. et un exemplaire a été mis dans les enveloppes des clubs.

Comme chaque année, ce prévisionnel a été établi en relation avec notre Commissaire aux Comptes.
Ce budget est établi à partir des résultats au 30 juin 2012, d'une situation au 30 avril 2013 avec une extrapolation au 30 juin 2013.
Les écarts significatifs ont été expliqués.

Vote du budget prévisionnel 2013/2014 : adopté à l'unanimité.

Tarifs 2013/2014
Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs.

Voeux

Vœu n°1 : club de Serrières/Villebois
Vœu visant à réduire le nombre de mutés
1ère partie : ramener à quatre le nombre de mutés par équipe (dans le cas de la conformité au statut de l'arbitrage)

2ème partie : hors période normale de mutations, n'autoriser que deux mutations par catégorie de U15 à seniors.

Décision : ce vœu sera revu pour être de nouveau présenté lors de la prochaine assemblée générale du District.

Vœu n°2 : club de Manziat
Terrains impraticables
Au cours de la phase « aller » du championnat des catégories seniors, si un club déclare son terrain impraticable, l'inversion de la rencontre sera systématique et obligatoire. A condition bien sûr, que le terrain de l'équipe adverse soit disponible et praticable.

Vote de l'assemblée générale : vœu rejeté à la majorité (12 pour - 62 contre – 10 abstention)

Vœu n°3 : club de Manziat
Vacances scolaires de Pâques
Pour les catégories du foot réduit, faire jouer les samedis pendant les vacances de Pâques pour éviter une trop longue coupure en avril et libérer des samedis en mai pour l'organisation des tournois des clubs….

Vote de l'assemblée générale : vœu rejeté à la majorité (23 pour - 48 contre – 19 abstention)

Point sur la mission « Comprendre et fidéliser le licencié »

Xavier DELOCHE informe que 3 stagiaires ont collaboré durant trois semaines à cette mission pour comprendre pourquoi les licenciés (jeunes et seniors) ont décidé d'arrêter le Football. Ils ont interrogé 800 joueurs à l'aide d'un questionnaire spécifique.

Plusieurs causes notamment, la lassitude de ce sport, l'envie de découvrir d'autres activités, les études, les blessures ainsi que l'incompatibilité avec leur éducateur.
Pour la saison 2013/2014, la première partie de saison sera portée sur l'exploitation des licenciés « arbitres et dirigeants » dont les présidents de club. La seconde partie sera consacrée avec un groupe élargi à rechercher des pistes d'amélioration.

Point sur le Forum «ensemble, parlons tous le même football »

Michel GRATESSOLLE présente l'organisation du 1er forum qui sous l'égide du district sera organisé le samedi 26 octobre 2013 de 9h à 13h à la salle polyvalente de Villieu.
A travers cet événement, le district souhaite rassembler les différents acteurs du football départemental (joueurs, parents, éducateurs, arbitres, dirigeants) et véhiculer les valeurs positives de ce sport.
Une matinée conviviale organisée autour de deux temps forts.

- Une collecte d'équipements sportifs auprès des clubs au profit de l'école de football « DIABANCOUNDA-ABENE » au Sénégal créé par ABBA dans laquelle s'investit, depuis sa création Jacques THEPPE.
- Une table ronde à lesquels dirigeants, éducateurs, arbitres mais aussi joueurs et parents sont invités à débattre autour des thèmes du respect et de l'apprentissage des règles de vie.

Cette initiative a déjà été récompensée par une troisième place au challenge Civisport organisé conjointement par le Conseil Général, Ain Profession Sport et le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Présentation des poules 2013/2014

Suite au vœu du FC Bassin Bellegardien la saison dernière, les clubs ci-dessous assisteront aux formations des poules jeunes :
Phase Brassages : Plaine Revermont Foot et Lagnieu
Phase Championnat : Jassans et St Martin du Mont

Clubs convoqués pour le tirage des poules seniors de la saison 2013/2014
St Denis les Bourg, St Laurent, Thoissey, St Martin MCV, St Martin du Mont.

Composition des poules seniors

Seniors Excellence
Ain Sud Foot 3
Ambérieu FC 2
Feillens 1
La Vallière 1
Lagnieu 1
Marboz 2
Misérieux Trévoux 2
Montréal 1
Foissiat Etrez 1 et Nantua 1
Plastics Vallée 2
Thoissey 1
Viriat 1

Seniors Promotion Excellence A
Côtière MV 1
Foissiat Etrez 1 ou Pont de Vaux 1
Grièges PV 1
Jassans 1
Luenaz FC 1
Manziat 1
Nurieux 1
Oyonnax ATT 1
Saône Vallée 1
St André d'Huiriat 2
St Laurent 1
Veyziat 1

SeniorsPromotion Excellence B
Arbent 1
Bâgé 1
Bressans FC 1
Cormoranche 1
Dombes Bresse 2
Dombes FC 1
Grand Colombier 1
Montmerle 1
Montrevel 1
Replonges 1
St Denis les Bourg 1
Viriat 2

Seniors 1ère division A
Ain Sud Foot 4
Colomieu 1
Lescheroux St Julien 1
Marboz 3
Misérieux Trévoux 3
Montréal 2
Plastics Vallée 3
Pont de Vaux 1 ou Dombes US 1
St Cyr 1
St Denis Ambutrix 1
Thoissey 2
Valserine FC 1

Seniors 1ère division B
Bellegarde CO 1
Belley FC 1
Bords de l'Ain 1
Bourg FO 1
Grand Colombier 2
Luenaz FC 2
Plaine Revermont Foot 1
Porte de l'Ain 2
Serrières Villebois 1
St Etienne S/Rey. 1
St Martin MCV 1
St Paul Marlieux 1

Seniors 1ère division C
Belley CS 1
Bord de Veyle 1
Bourg ASCLAE 1
Bourg Sud 2
Bressolles 1
CO Plateau 1
Hautecourt 1
Jassans 2
Jujurieux 1
Le Mas Rillier 1
St Martin du Mont 1
Vaux en Bugey 1

Remise des récompenses

Récipiendaires Médailles de Ligue Saison 2012/2013

OR
BELPALME Jean

VERMEIL
THIELLAND Patrick
MORIN Bernard
MALIN Joël
BIEZ Christophe

ARGENT
LOISY Eric
FENET Roger
KIEFFER Jean Paul
DANELLA Armand

Equipes sans carton – saison 2012/2013
Ain Sud Foot 4 : 1ère division A.
Veyziat 1 : 1ère division B.
Ambronay 1 : 2ème division A.
Chaveyriat 1 : 2ème division B.
Cormoz St Nizier 1 : 2ème division B.
Bord de Veyle 1 : 2ème division D.
Marsonnas Jayat 1 : 2ème division D.
Grièges PV 2 : 2ème division D.

Désignation du lieu de l'AG d'été de la saison 2013/2014

Les candidatures des clubs de Manziat et Ain Sud Foot sont enregistrées.
Une réponse leur sera donnée prochainement.

Election des représentants aux assemblées générales de la Ligue Rhône Alpes

Inscrits : 114 clubs représentant 876 voix.
Votants : 82 clubs représentant 697 voix

Sont élus :
CHENE Patrick : 675 voix
GRUARD Bruno : 675 voix
SANNA Séverino : 675 voix
ECOCHARD Jean François : 673 voix
CELDRAN Christophe : 665 voix
PITARD Patrick : 665 voix
GARCIN Jean Jacques : 661 voix
FEYEUX Michel : 655 voix

Allocution de fin de travaux

M. François FOURNIER, Président du CDOS
Je voudrais remercier Jean François JANNET de m'avoir invité à assister à cette assemblée générale. J'y viens volontiers d'autant plus que j'ai été élu à la présidence du Comité Départemental Olympique et Sportif en même temps que Jean Claude TEIL (membre et représentant du District au CDOS) le 15 mars 2013 à Attignat.
Je suis heureux de voir la création d'un collège des présidents et du forum ensemble parlons tous le même football. Ces deux missions permettront d'avancer, d'avoir des idées nouvelles et d'associer tous les acteurs du football.
Je tiens à vous rappeler que le CDOS est aussi composé de commissions qui sont à votre service notamment la commission formation. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.
Félicitations au District pour son classement au Challenge Civisport 2013.
Bonnes vacances à tous.

M. Jean Paul RODET, vice-président du Conseil Général et chargé des sports
Il salue l'ensemble des présents et remercie Jean François JANNET pour cette invitation.
Il revient sur les compétitions du District et constate que chaque année il y a des clubs satisfaits et d'autres déçus car ils n'ont pas atteint leur but mais il n'empêche que chaque dirigeant doit être remercié pour le temps donné.
Il remercie le District et Rachel DUBOIS pour la parfaite organisation du Challenge du Conseil général.
Pour finir, il souhaite une excellente saison sportive 2013/2014 à tous les présents.

M. Daniel THINLOT, Président de la Ligue Rhône Alpes de Football

Je vous adresse les excuses de Bernard BARBET, retenu par d'autres obligations.
C'est un plaisir d'être parmi vous ce soir car j'ai été joueur à Mézériat !
J'ai apprécié la tenue de votre assemblée générale et je vous adresse mes félicitations pour se tenue, ses débats responsables et calmes.
J'ai apprécié le rapport moral de votre président, sa détermination à mener à bien sa mission et sa volonté de travailler ensemble, en équipe.
Le budget prévisionnel présenté est très réaliste ce qui est un gage de sécurité.
Je salue la mise en place de la mission « comprendre et fidéliser le licencié » et le forum « ensemble parlons tous le même football ». Ces initiatives ne peuvent être que bénéfique pour le foot amateur.

Bernard BARBET m'a demandé d'évoquer les points suivants :

Licences : statistiques

2010 / 2011 : 185.507 licenciés
2011 / 2012 : 184.948 licenciés
Après avoir constaté l'arrêt de la chute de nos licenciés, puis la stabilisation de ceux-ci, c'est avec satisfaction que nous constatons la remontée.
2012 / 2013 : 189.018 licenciés, soit + 4.070 soit + 2,2%.
Cela est une réelle satisfaction de voir le nombre de nos licenciés remonter après la chute qu'il avait subi.
16% soit un peu plus de 30.000 licenciés de moins.

L'évolution des changements de club n'est pas trop significative, nous pouvons néanmoins constater que malgré l'aspect voulu dissuasif du changement de club, les joueurs changent facilement de club.

A noter que les licences ont été expédiées dans les clubs courant 2ème quinzaine d'avril. Cette année encore, nous avons prévu l'effectif nécessaire pour délivrer les licences sous 72h maximum.

Les chutes :
- Les jeunes (hors foot animation) : - 1,4% avec – 3,6% chez les U15 et – 3,2% chez les U17
Les U13 se maintiennent, et les U19 ont stoppé leur chute.
- Les arbitres : - 2,9%

Les maintiens :
Pour les libres Seniors masculins et le foot loisir.

Les augmentations :
- Le futsal frappe le plus fort, + 43%, soit 2195 licenciés supplémentaires.
- Les féminines, + 6,7%, en Rhône-Alpes elles dépassent pour la première fois les 7.000 licenciées (7.096).
- Les dirigeants, + 5,2%, avec + 9,2% chez les dames.
- Le foot animation, + 4,5%.
- Le foot entreprise, + 3%.
- Les éducateurs, + 2,5%.

Il faut retenir que l'augmentation des dirigeants et des éducateurs est un signe encourageant pour l'avenir.
Cette amélioration de nos effectifs est rassurante et souhaitons qu'elle soit pérenne.

Si l'hémorragie a été stoppée, n'oublions pas que nous le devons aux acteurs de base que sont les districts et surtout les clubs.

La tournée des popotes

Le nouveau comité de direction élu le 17 novembre dernier, l'a été sur une liste intitulée « pour le meilleur service aux clubs ».
C'est pourquoi nous avons souhaité rencontrer les clubs pour mieux connaitre la réalité du terrain et ainsi avoir des actions mieux adoptées aux véritables besoins.

Nous avons organisé du 8 mars au 17 mai, 10 réunion avec les clubs et 7 réunions dans les comités de direction des districts.
Des échanges fructueux ont eu lieu au cours de ces rencontres durant lesquelles tous les problèmes et interrogations de notre football Rhônalpins ont été évoqués sans réserve.
Un premier débriefing a été réalisé par le bureau de Ligue le 3 juin avec pour objectif de déterminer :

- Ce qui pouvait être réalisé rapidement.
- Ce qui pourra être étudié pour une réalisation à moyen terme.
- Ce qui n'est pas réalisable.

Nous espérons être en capacité de faire une présentation à l'AG régionale du 29 juin à Valence.

Les emplois d'avenir dans le football

Sur l'ensemble du territoire, le football joue un rôle éducatif et de cohésion sociale incontestable. Il contribue notamment à l'épanouissement personnel de jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Le football amateur et le football professionnel réunis s'engagent auprès de l'Etat dans le dispositif d'« emploi d'avenir » :

- Parce que les jeunes visés par le dispositif sont pour partie licenciés dans les clubs amateur.
- Parce que le football est un acteur de l'insertion sociale au quotidien.

Le challenge pour le football est d'associer les besoins de structuration des clubs, en améliorant notamment la qualité de l'encadrement pédagogique, à l'effort collectif de lutte contre le chômage. Pour relever ce défi, la Fédération, les Ligues et les Districts vont largement mobiliser leurs ressources humaines dédiées à l'accompagnement des clubs.

Les engagements de la FFF

Très synthétiquement ils sont principalement :

- Promouvoir le dispositif pour encourager la création de 1 000 emplois d'avenir dans le football.

Campagne de communication commune foot pro / foot amateur pour afficher un engagement conjoint.
Mobilisation des Ligues, des Districts et de la Fondation.
Création d'outils de promotion et d'accompagnement à l'attention des clubs.

- Contribuer au financement de l'emploi.

En complément de l'aide apportée par l'Etat, la Fédération s'engage à accompagner financièrement le coût à hauteur de 100€ par mois, par poste sur une durée de trois années (durée du contrat) pour un poste à temps plein.

- Proposer une offre de formation dédiée.

Pour les jeunes, la Fédération s'engage à mettre en œuvre des actions de formation accessibles et menant vers l'emploi.

Pour plus de précisions, il est conseillé aux clubs intéressés de prendre contact avec la Ligue ou le District.

Petit survol de quelques évènements marquant de la saison 2012 / 2013, pas forcement dans l'ordre chronologique.

- Coupe de France :

D'abord signaler que nous avons été la 1ère Ligue de France avec 805 clubs engagés.
Puis parler du tirage du 4ème tour à l'hippodrome de Vaulx en Velin, tirage phare de cette compétition avec toujours une très forte participation des clubs et la remise pour la 1ère fois d'un équipement complet.

- Nous avons reçu toujours à l'hippodrome les 5 U17 régionales championnes du monde avec leur entraineur Guy FERRIER. La coupe du monde était exposée à l'occasion de cette soirée devant une assistance record.

- Bernard BARBET redevient Président de la Ligue à l'AG d'hiver de Neuville s/Saône.

- Le FC Bourg Péronnas a reçu le prix de France Football du meilleur club Promotionnel.

- La Ligue organise le Tour Elite Women des moins de 17 ans avec la France, l'Espagne, la Finlande et l'Irlande du Nord.
La France s'incline devant l'Espagne après un match nul, mais un petit but d'écart au goal average.

- Bien entendu je ne peux manquer d'évoquer la traditionnelle réception de début de saison des clubs de Ligue, ainsi que la non moins traditionnelle assemblée des arbitres à Tassin la Demi lune.

- La tournée des popotes.

- Les finales des coupes Rhône-Alpes féminines et masculines à Trévoux au stade Fétan qui ont vu la victoire :
De l'Olympique Lyonnais 2 pour les Féminines et du Bourgoin Jallieu pour les garçons.
Nous tenons à remercier le club de Miséreux-Trévoux pour l'excellent accueil qu'il a réservé à ces finales.

<u>Finances</u>

Je ne peux résister à prendre ma casquette de trésorier pour vous évoquer très brièvement les finances.
Tout d'abord je voudrai une fois n'est pas coutume avoir une note légèrement optimiste grâce à la remontée du nombre de nos licenciés, car je vous rappelle que le poste licences-assurance représente 48,5% du total de nos produits, et c'est ici en grande partie que peut se faire ou se défaire notre budget.
Nous avons monté notre budget prévisionnel 2013 / 2014 sur la base de 185.000 licenciés, car j'aime à le répéter attendons une saison de confirmation pour la remontée de nos licenciés.

Le prévisionnel 2013 / 2014 est en augmentation de 3,6% par rapport au prévisionnel 2012 / 2013.

J'espère me tromper, mais cet environnement financier national en perte de vitesse peut encore nous créer de mauvaises surprises, donc consolidons nos bases pour continuer à servir au mieux notre football amateur régional, restons fourmi ne passons pas cigale, la période actuelle ne nous le permet pas.

Je sais souvent toutes ces réserves et toute cette prudence peuvent paraître superflus lorsque l'on reste positif en résultat, et vous pouvez me dire, vous avez de bonnes réserves pourquoi vouloir les faire progresser avec des résultats positifs.
Certains ne comprennent pas toujours car ils veulent rester sur l'instant présent avec le résultat du moment.
Pour preuve et pour ceux qui étaient là, rappelez vous les années 2001 / 2002 ce que le manque d'anticipation, de vue à long terme et de prudence ont crée sur les finances de la Ligue, une vraie descente aux enfers.
Aller néanmoins restons optimiste, souhaitons que le nombre de nos licenciés continu de remonter et surtout je souhaite simplement que le foot pro sache montrer l'exemple car à chacun de leurs abus et incartades, nous le payons toujours trop cher.
Une dernière petite info concernant le budget 2012 / 2013 qui va se clore fin juin : il doit être positif d'après mon dernier suivi.

Aller j'ai été assez bavard, je ne voudrai pas empiéter plus sur le bon déroulement de votre assemblée, j'en terminerai en vous remerciant sincèrement de m'avoir supporté durant cette allocution.

Jean François JANNET, Président du District de l'Ain
On arrive au terme de cette Assemblée Générale, certes longue de part son ordre du jour mais aussi riche dans la qualité des échanges.
Aussi, je remercie les uns et les autres pour votre attention, votre sérieux, votre partage et le respect mutuel lors des débats.
Je tiens à féliciter Myriam, Esther et Daniel pour tout le travail mené pour préparer cette AG.
Je vous souhaite une excellente trêve avec le plaisir de vous retrouver sur le bord des terrains la saison prochaine.
Je tiens à remercier M. Martial BLANC, Président du FC Bord de Veyle, ainsi que le président de la communauté de communes et la municipalité de Vonnas pour la mise à disposition des installations, la qualité de l'accueil et la très bonne gestion de l'organisation.
Merci à tous.

Martial BLANC invite les participants à partager le verre de l'amitié offert par la Communauté de Communes ainsi qu'au buffet offert par le District.